



ad honores

échanger partager servir

Veiller !

Édito

Ce nouveau numéro d'Ad Honores traite du lien entre le sport et les Armées !

« *Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre !* » disait Pierre de Coubertin. Nous pourrions compléter son propos en affirmant que le sport permet de vivre la résilience, en particulier pour les blessés de guerre.

C'est en pratiquant le sport que la jeunesse expérimente dépassement de soi et partage.

« *Anima sana in corpore sano* » disaient les anciens...

Le gouverneur militaire de Paris attache une particulière attention non seulement à la jeunesse mais aussi aux blessés de guerre : il nous en parle dans l'interview qu'il accorde à votre bulletin.

Il nous rappelle combien le rôle du réserviste citoyen est important pour relayer la pensée militaire au sein de nos entreprises, de notre écosystème mais aussi auprès de la jeunesse – avenir de notre pays et de nos Armées !

Engagement, formation, partage : voilà ce qui doit nous permettre de veiller à diffuser l'esprit de défense autour de nous !

Le comité éditorial vous souhaite une excellente lecture.

CDT (rc) Bruno de Laigue

L'invité, page 3



Photo libre de droit

Général Christophe Abad
Gouverneur militaire de Paris

« **Le réserviste citoyen est un acteur plein et entier dans le champ de la résilience nationale et du lien entre les Armées et la société française** »

Dossier, page 12



État-major des Armées

**Sport
et
Armées**

Conférences, page 8



La défense européenne

Par le général Jean-Paul
Perruche

Directeur de publication : CDT **Christophe Cazorla**

Rédacteur en chef : **Bruno de Laigue**, CDT (rc) depuis 2017. Directeur administratif et financier, Compagnie Française des Expositions (COFREX).

Comité éditorial

Alain Broquet, CDT (rc) depuis 2016. Ingénieur d'affaires, groupe DEMOS.

Bernard Labauge, LCL (rc), depuis 2011. Ancien conseiller municipal de Baulne.

Thierry Laugier, CDT (rc) depuis 2016. Avocat près la Cour d'Appel de Paris.

Thierry-Jacques Laurent, CDT (rc) depuis 2017. Enseignant-chercheur en littérature française.

Nathalie Musine, LTN (rc) depuis 2022. Responsable marketing chez VANDOREN SAS.

Gaël Pilorget, CDT (rc) depuis 2018. Responsable du CDI du lycée militaire de Saint-Cyr, chercheur au Centre français de recherche sur le renseignement.

Frédéric Rignault, LCL (rc) depuis 2013. Responsable secteur éducation, société SPIE.

Isabelle de Ségonzac, CDT (rc) depuis 2014. Attachée principale d'administration aux Ministères économiques et financiers.

Remarques et propositions d'articles : ad.honores.idf@gmail.com



Dans votre bulletin...

Actualités 3

- Interview du général Abad..... 3
- Conférence du général Perruche..... 8
- MINARM et réserve..... 11

Dossier 12

- Interview du général de La Grand'Rive..... 13
- La stèle des athlètes de St Cloud..... 18
- Les jeux mondiaux militaires..... 20
- La BSPP et les JO 2024..... 22

Comités RC-T IdF 24

- Opération Bleuets de France..... 24
- Prise d'armes présidentielle..... 25
- Don du sang..... 26
- L'ASTER..... 27
- Stage d'acculturation..... 28

Délégations militaires départementales 29

- Présentation de la DMD de Paris..... 29
- Brèves..... 30

Culture et divertissement 34

- A propos d'honorariat..... 34
- A lire !..... 36

Cabinet du GMP et chancellerie 37



Le Blog de la Réserve citoyenne du GMP,

coordonné par le LCL (rc) Frédéric Rignault : [ici](#).



Le site de la Réserve Citoyenne Terre : [ici](#).

Photo libre de droit



Interview du Général de corps d'armée Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris

À l'aube d'une nouvelle année d'activité, le gouverneur militaire de Paris a reçu la rédaction de votre bulletin. Occasion pour le général Abad de partager avec nous sa vision de l'année écoulée mais, également, d'échanger son point de vue sur un certain nombre de sujets.

Propos recueillis par le commandant Christophe Cazorla
et Bruno de Laigue, CDT ad honores

Ad Honores : *Comment s'est déroulé le 14 Juillet de cette année ? Qu'avez-vous pensé de la chanson F.R.A.N.C.E. du tableau final ?*

Général Christophe Abad : Le 14 Juillet, cette année a été un « cru » de grande qualité. J'en veux pour preuve les témoignages de remerciements et de satisfaction qui nous ont été communiqués « à chaud » et dans les jours qui ont suivi, d'une part par les plus hautes autorités de l'État, en premier lieu le chef de l'État, et par les autorités militaires, sans parler de tous les témoignages du grand public à travers les réseaux sociaux. Ce défilé a marqué, après la crise sanitaire, le retour d'un volume assez significatif de défilants, d'une part, et de matériel, d'autre part. Ce qui m'a profondément marqué, c'est l'enthousiasme général. Depuis le véhicule de commandement, lorsque nous sommes arrivés sur les Champs Élysées, après avoir fait le tour de l'Arc de Triomphe, j'ai été particulièrement impressionné par le monde qu'il y avait. Certes, je n'ai pas dix ans de recul dans ce domaine, mais l'année dernière, la foule était beaucoup moins dense. Ce défilé a été bien préparé, avec beaucoup d'exigence, comme chaque fois, avec l'enthousiasme des défilants. Il a fait très chaud pendant toute la semaine et le jour J. Nous avons tous beaucoup travaillé les jours précédents la cérémonie en nous levant très tôt pour nous coucher très tard... Chacun a œuvré avec passion, ce qui est extraordinaire et force le respect. Cet état de fait nous oblige vis-à-vis de personnes fières d'être présentes et de représenter leurs unités, leur armée, la France. Ce fut un défilé très fort en symbole.

Concernant le tableau final, c'est une innovation que nous avons proposée aux autorités et que le grand public a découverte en direct. C'est la première fois, dans l'histoire du défilé militaire du 14 Juillet, que l'on fait interpréter une chanson écrite pour la circonstance. Ce fut un beau défi que nous avons su relever collectivement. L'idée est née au tout début de l'année : j'avais demandé à mes équipes de trouver dans le répertoire populaire national une chanson incarnant les valeurs de la France. Ne la trouvant pas, mes équipes sont venues me voir, début février, pour me dire : « Mon général puisque nous ne trouvons pas la chanson que vous souhaitez, nous vous proposons de partir d'une page blanche, de former une équipe avec un parolier pour l'écrire, un compositeur pour la mélodie, une musique capable de lui donner souffle et impulsion et une personne pour l'interpréter... ». J'ai donné mon accord.

C'est ainsi qu'est née l'idée de cette chanson avec un cahier des charges très simple : je voulais une chanson qui ne soit pas la copie de l'hymne national et qui ne soit pas perçue comme un chant militaire. Je souhaitais une chanson à la gloire de notre pays et de ses valeurs fondamentales. Bref, une chanson qui raconte une belle histoire et qui nous rappelle que nous devons être fiers d'être français. La mélodie devait être populaire et plaire aux anciens comme aux jeunes.



Photo AFP

Ce projet s'est inscrit au cœur d'un évènement d'envergure qu'est le 14 Juillet. Je profite, au passage, pour rappeler que la fête nationale est conduite comme une véritable opération militaire. Il faut avoir conscience que, ce jour-là, ce sont 6 000 personnes qui défilent avec plus de 3 000 personnes dans le soutien. Il s'agit de loger, nourrir et sécuriser près de 10 000 individus. C'est une opération logistique militaire d'une très grande complexité qui est, sur le plan national, la plus importante chaque année.

Dans ce projet, les médias, télévision et radio, ont eu un rôle important à jouer. Nous avons fait en sorte de ne leur présenter que des bribes du projet. Je leur avais demandé de garder le secret car je voulais que cette chanson soit interprétée et que la France la découvre le 14 Juillet à midi moins dix !

Nous avons poussé notre réflexion très loin puisque nous avons décidé également d'habiller la chanteuse ! Nous avons d'abord pensé aux grands stylistes et aux grandes maisons de couture françaises (l'excellence française dans ce domaine est connue...) avant de porter notre choix sur la société Marck & Balsan qui fabrique tous nos uniformes. Son président a joué le jeu en nous mettant à disposition un remarquable styliste. Mon cahier des charges était simple : une robe avec uniquement les 3 couleurs de notre drapeau, symbolisant l'élégance française, à la fois sobre et solennelle compte-tenu du lieu, du cadre et de l'évènement. La robe a répondu parfaitement aux attentes !

Pour terminer, nous avons fait en sorte que les bénéfices de la vente de la chanson sur les plateformes de téléchargement aillent intégralement à la société d'entraide de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Comme vous le voyez, nous sommes allés jusqu'au bout d'une logique complète donnant du sens sur le fond et la forme.

La chanson dont nous sommes à l'origine ne nous appartient pas et, autant j'ai demandé de tout contrôler jusqu'à sa première interprétation devant le grand public et le président de la République, autant j'avais annoncé dès le début, qu'à midi cinq, la chanson ne m'appartenait plus tout en lui souhaitant longue vie et plein de succès.

Du reste, Candice Parise l'a chantée récemment lors de la cérémonie de rentrée de la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis il y a quelques jours ; elle l'a chantée dans le spectacle qu'elle a donné tout au long de l'été aux Arènes de Nîmes.

Comme l'an passé, la fête nationale a été l'occasion pour les Armées de mener plusieurs opérations de relations publiques à travers la capitale, et en particulier devant l'Hôtel national des Invalides. Quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Ces opérations de relations publiques nous apportent énormément car elles sont le prolongement naturel et complémentaire de la cérémonie du matin qui se déroule dans un cadre très fortement médiatisé et formalisé, encadré, sécurisé et donc qui empêche, de fait, le public d'être au contact de ses soldats. L'après-midi est beaucoup plus familial et convivial, ce qui permet, dans un cadre de sécurité qui est toutefois imposé, à nos concitoyens d'aller à la rencontre de nos soldats et, bien entendu, des soldats qui ont défilé le matin. Occasion également pour les Français de voir du matériel. Nous avons organisé ces opérations sur cinq sites, dont celui des Invalides puisque nous sommes au centre de Paris et que c'est le seul endroit de la capitale où les hélicoptères peuvent atterrir et décoller.

Ce sont des opérations parfaitement connues du grand public qui sont très populaires. Gratuites, elles suscitent de nombreux échanges entre nos personnels et nos concitoyens. Elles sont très valorisantes pour les militaires qui se trouvent gratifiés à travers leurs démonstrations techniques et les échanges qu'ils ont avec la population. Ce temps leur permet de mieux se faire connaître, de susciter potentiellement des vocations et de présenter nos matériels - ce qui est très important. Ces opérations rencontrent un remarquable succès. Moment unique, qui ne se passe qu'une fois l'an, qui reste festif car le jour de la fête nationale est férié, et nos concitoyens sont heureux. Ils sont fiers de leurs soldats et ces derniers sont très fiers de se présenter à eux.

Le 13 Juillet dernier, dans un entretien accordé au Figaro, le nouveau ministre des Armées, Sébastien Lecornu, insiste sur l'importance de la réserve pour l'avenir de nos Armées. Quel doit être le rôle de la réserve citoyenne dans cette réflexion ?

Le président de la République l'a dit à l'Hôtel de Brienne lors de son discours aux armées, le 13 Juillet. Il a une vraie volonté affichée de doubler le nombre de réservistes au cours de sa nouvelle mandature.



Nous parlons ici des réservistes opérationnels⁽¹⁾. Les modalités ne sont pas encore définies, elles font l'objet de travaux divers mais la finalité recherchée est double. D'abord, accroître la capacité opérationnelle des armées puisque la Réserve opérationnelle y contribue directement. Ensuite, développer le lien Armée-Nation puisque la réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne du reste, est l'émanation de ce lien Armée-Nation à travers un engagement qui est de nature différente mais qui émane des mêmes fondamentaux. Il y a des gens qui apprécient les armées et qui ont de l'appétence et de la considération pour celles-ci, mais qui ne prendront jamais le moindre engagement quel qu'il soit. Le réserviste opérationnel ou citoyen se différencie en cela qu'il y a un engagement personnel de l'un et l'autre. Engagement qui se décline différemment puisque l'un est appelé à agir sur des théâtres d'opérations alors que l'autre est davantage dans une réserve de rayonnement et d'influence.

Le rôle de la réserve citoyenne est premier dans cette démarche d'augmenter le nombre de réservistes opérationnels car cela nécessite un travail de fond, de conviction vers le monde civil et les forces vives de la Nation. Les réservistes citoyens ont parfaitement cette capacité, eu égard à leur positionnement dans la vie civile, la diversité de leur profil à servir de relais et à porter la voix au sein de nos sociétés, PME ou grandes entreprises pour démontrer combien l'engagement au sein de la Réserve opérationnelle est important. Ils sont donc un levier essentiel !

J'ai conscience que le réserviste citoyen ne peut pas consacrer tout son temps sur des projets lourds et structurants. C'est une réserve de rayonnement et d'influence mais c'est également une réserve d'appui et d'expertise sur des points particuliers, sur des mandats qui doivent rester simples et opérationnels, réalisables dans le court terme pour que chacun, en fonction de son temps disponible et de ses compétences, puisse s'y investir. La richesse des profils de la réserve citoyenne permet de croiser en amont les réflexions ou le lancement d'études spécifiques. C'est délicat de confier aux réservistes citoyens des dossiers très lourds et complexes nécessitant de travailler sur le long terme à temps plein, d'autant qu'ils ont leurs propres contraintes et que ce sont des bénévoles.

La fête nationale est toujours l'occasion de mettre en avant nos blessés de guerre par l'intermédiaire, entre autres, de la quête pour le Bleuets de France, à laquelle de plus en plus de réservistes citoyens participent. Pourquoi ce genre d'action est-il si important ?

La quête, dans le cadre du Bleuets de France, est un bel exemple parce que chaque réserviste citoyen sait ce que le Bleuets de France signifie et connaît son histoire. Il est vrai que cette opération nécessite une présence sur le terrain, au contact de nos concitoyens. Nous avons réfléchi, lors de la crise sanitaire, aux dons dématérialisés en ligne et avons constaté combien la profondeur de la relation humaine directe facilite cette action. C'est la parfaite illustration d'un engagement très concret, sur le terrain, qui mobilise et permet de porter la voix des Armées au plus près de nos concitoyens.

Il est vrai que cette opération peut paraître un peu moins noble que celles qu'ont l'habitude de mener les réservistes citoyens. Cependant, cet engagement est, ô combien, précieux car nous avons besoin de ces « bras armés » qui vont à la rencontre de la population. Je ne peux qu'encourager la disponibilité et le volontariat de nos réservistes citoyens pour, dans ces moments bien précis de mémoire comme le 14 Juillet, le 8 Mai ou le 11 Novembre, contribuer à la connaissance de ce que représente le Bleuets de France et à la collecte de fonds parce que, bien entendu, les dons en numéraire sont importants pour aider nos blessés.

Pouvez-vous nous parler du projet Athos, lancé début 2021 ?

Les maisons Athos partent d'une idée assez simple, qui est de regrouper dans un même lieu l'ensemble des professionnels soignants pour nos militaires blessés, psychiques ou physiques. Le parcours de reconstruction peut être complexe, compte tenu du nombre d'interlocuteurs auxquels le blessé doit s'adresser. L'approche est inversée : nous voulons éviter à nos blessés de se déplacer à droite ou à gauche pour consulter divers spécialistes ou consulter tel ou tel organisme. Nous avons donc souhaité regrouper ces acteurs de l'accompagnement dans un site unique, selon le principe du guichet unique. Le blessé qui rejoint une maison Athos pour un temps donné (de quelques heures à plusieurs jours) optimise son temps et rencontre d'autres blessés.

C'est un projet encore en phase expérimentale. Il y a deux ans, nous avons inauguré les deux premières maisons en région bordelaise et à Toulon ; cette année nous avons ouvert une troisième maison Athos dans la région Rhône-Alpes, à Aix-les-Bains précisément. En 2023, nous poursuivrons ce déploiement avec le projet d'ouvrir deux autres maisons : dans la région de Metz et dans celle de Rennes.

(1) Voir à cet égard le communiqué du MINARM page 11

Que retenir-vous de l'année qui nous sépare de notre dernière rencontre en septembre 2021 ?

Il est difficile de répondre à cette question tant les missions que j'ai à remplir avec l'ensemble de mes équipes sont nombreuses.

Un premier fait marquant est le poids de plus en plus croissant du cérémonial militaire dans notre périmètre de responsabilité. Il doit être remis en perspective après deux ans de contraintes liées à la crise de la COVID 19 qui ont réduit le cérémonial. Nous sommes revenus à un rythme *ante* crise sanitaire qui s'est largement densifié. Le cérémonial militaire est un moment important parce qu'il participe de l'explication de ce qu'est la singularité militaire. Je suis convaincu que c'est un marqueur fort de la spécificité militaire. Il a ses propres codes et ses propres valeurs mais nous devons être pédagogues lors des cérémonies grand public et expliquer ce qu'est une cérémonie de présentation au drapeau, une revue des troupes etc. Finalement, le nombre de cérémonies structure, quand même, de manière significative l'agenda du Gouverneur militaire de Paris, et pas seulement autour du 14 Juillet.

Me vient en mémoire une cérémonie particulière qui restera unique dans l'histoire du Gouverneur militaire de Paris : la cérémonie du 11 Novembre dernier où nous avons bien sûr commémoré la fin de la Première Guerre mais où nous avons, dans le même temps, honoré la mémoire d'Hubert Germain. À travers une cérémonie, qui, en réalité, en comprenait plusieurs puisqu'après la cérémonie de fin de matinée, nous sommes allés, dans l'après-midi, à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont-Valérien où, conformément à la volonté du général De Gaulle, nous avons inhumé le dernier des 1 038 Compagnons de la Libération. Mes équipes ont fait des choses extraordinaires comme par exemple, de mettre le cercueil d'Hubert Germain sur un blindé. Cet hommage n'avait pas été rendu depuis 51 ans et remonte à novembre 1971 à l'occasion des obsèques du Général De Gaulle pour lesquelles le cercueil était sur un EBR 90. Nous n'avions aucune image d'archive de ce matériel mais nous avons renouvelé l'exploit ! C'était une cérémonie extra-ordinaire au sens littéral du terme, remarquable en symbole et je pense que toutes les équipes en auront été très marquées.

Un deuxième fait marquant me vient à l'esprit : la montée en puissance, et de façon irrémédiable (pour ne pas dire vertigineuse), de notre engagement pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques qui sont une réalité qui

nous attend dans maintenant vingt mois avec une cérémonie d'inauguration le 26 Juillet 2024. Le GMP est très fortement impliqué dans cette montée en puissance puisque je commanderai les militaires engagés en appui des forces de sécurité intérieure dans des missions de sécurisation. C'est un défi extraordinaire, inédit, à l'échelle planétaire où la France ne joue pas moins que son rang de puissance d'équilibre mondial et nous serons sous les projecteurs du monde entier. Nous devons montrer que nous sommes à la hauteur de cet événement. Un beau défi, extrêmement structurant.

Enfin, le dernier fait marquant repose sur toute la richesse que procure le contact quotidien que j'ai avec les soldats de l'opération Sentinelle déployée pour la lutte antiterroriste que vous connaissez et qui me permet d'être proche, très régulièrement, de nos unités, de nos jeunes soldats et de sentir ainsi le pouls battant de nos armées - singulièrement de l'armée de Terre puisque 99 % de la force Sentinelle que je commande en Île-de-France sont des militaires de l'armée de Terre. Cette relation est d'une richesse infinie qui me donne beaucoup d'espoir sur la valeur de notre jeunesse. Je crois énormément à la qualité de notre jeunesse ; je pense que nous avons une jeunesse engagée, en tous les cas celle qui porte l'uniforme de la Nation. C'est une jeunesse magnifique qui donne envie et qui est reconfortante pour l'avenir. Bien que les armées soient une valeur refuge en ces temps troublés, nous devons, autant que possible, porter les valeurs de notre pays et d'une jeunesse qui mérite d'être mise en avant et donnée en exemple. Cet exercice est possible grâce aux actions que vous menez, réservistes citoyens, en matière de rayonnement vis-à-vis de la jeunesse mais également des capitaines d'industrie, de nos élus avec les acteurs du monde de l'éducation.

Voilà ce que m'inspire cette année particulièrement intense et riche. J'ai la conviction que les mois à venir vont être tout aussi denses pour ne pas dire certainement un peu plus denses qu'ils ne l'ont été ces derniers mois. Nous devons être sûrs de notre fait et déterminés à avancer, servir et être utiles.





Que pensez-vous du récent avis de la Cour des Comptes préconisant un glissement progressif de l'opération sentinelle de l'armée de Terre vers les services de la Police ou de la Gendarmerie ?

Le rapport de la Cour des Comptes dit ce que nous pensons, c'est-à-dire que la mission Sentinelle est une mission déclenchée dans le cadre des dramatiques attentats de janvier 2015 et qui répondait à un vrai besoin : sécurisation, appui de sécurité intérieure et sécurisation de la population.

Voilà sept ans et demi que cette mission est déployée ; bien entendu, la menace n'a pas disparu, je ne me permettrais pas de prétendre le contraire. Cela étant, et comme pour toute intervention, l'opération Sentinelle mérite d'être questionnée en permanence, d'être optimisée, d'être valorisée et d'être adaptée. Pour nous militaires, que l'on soit sur le territoire national ou hors du territoire national, une opération vie et respire, elle évolue. L'opération Sentinelle ne doit pas échapper à cette règle. Raison pour laquelle nous estimons, sans pour autant la tuer, qu'il existe des voies et moyens pour adapter l'opération Sentinelle, la rendre encore plus efficace et réactive qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous devons faire en sorte de nous concentrer sur les points qui le nécessitent vraiment et, de ce fait, de rationaliser cette action tout en gardant cette capacité d'appuyer les forces de sécurité intérieure et à intervenir très rapidement sur un lieu le nécessitant. Tout cette stratégie repose sur la réactivité et non pas sur la présence permanente de soldats partout, tout le temps et à tout endroit. J'ai partagé cette analyse avec l'ancien préfet de Police Didier Lallement, comme avec le nouveau, Laurent Nuñez, et mon propos n'est pas de dire qu'il faut arrêter l'opération Sentinelle mais bien de la faire évoluer, parce que dans notre ADN de soldat, nous estimons que les opérations doivent s'adapter à l'évolution de la menace et du contexte ; je pense que la menace, si elle existe

toujours, a évolué tout comme le contexte. Le défi est d'être à ce rendez-vous de court terme des JOP 2024 mais aussi d'adapter l'opération Sentinelle tout en proposant une garantie forte quand le besoin est justifié. Voilà ma philosophie.

Quel est votre message aux réservistes citoyens à l'aube d'une nouvelle année d'activités ?

Un message d'action et d'engagement ! Si on prend appui sur le discours prononcé par le président de la République le 13 Juillet dernier, il y a sa demande formelle exprimée quasiment les yeux dans les yeux aux armées et donc à leur chef, le CEMA, de jouer un rôle majeur dans le cadre du renforcement du lien Armée-Nation, de la résilience nationale à travers tout le dispositif que sont le déploiement et la montée en puissance du SNU, le doublement de la réserve opérationnelle que l'on vient d'évoquer et notre capacité à diffuser les valeurs qui sont les nôtres, mais qui sont également celles de la Nation, au sein de notre population pour donner sens au vivre-ensemble, à la notion de Nation. Tous ces sujets sont au cœur des actions du réserviste citoyen. Ce n'est pas le GMP qui donne le « La », c'est le président de la République qui nous donne la voie à suivre dans nos engagements qui sont les nôtres.

Cette exigence est d'autant plus motivante pour un réserviste citoyen lorsqu'il sait que, finalement, les préoccupations du chef de l'État, chef des armées, comme de nos décideurs militaires, sont bien de monter en puissance sur le plan opérationnel bien sûr, mais également qu'il est un acteur plein et entier dans le champ de la résilience nationale et du lien entre les armées et la société française.





Photo libre de droit

La défense européenne

C'est en expert que le général de corps d'armée (2s) Jean-Paul Perruche est venu présenter la défense européenne aux réservistes citoyens du gouverneur militaire de Paris le 7 avril 2022. S'il est impossible de reprendre la totalité de son parcours tant il est riche, on peut souligner qu'à l'issue de Saint-Cyr, il choisit l'artillerie puis reçoit différentes affectations avant de prendre le commandement du 35e régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. Plus tard, après avoir été auditeur de l'IHEDN, puis stagiaire du CHEM, il est affecté comme chef de la section « Europe Centrale, Orientale et Balkanique » puis « Alliance Atlantique » de la division relations extérieures de l'état-major des armées. Il sera désigné en février 1996 comme conseiller « Amérique du Nord-Europe » du chef d'état-major des armées et chef du groupe de pilotage pour la sécurité européenne. En mai 1999, il prend les fonctions de chef de la Mission militaire française auprès du commandement suprême des forces de l'OTAN. Commandant en second de la KFOR (Kosovo) en 2002, il exercera par la suite les fonctions de directeur général de l'état-major de l'Union européenne de 2004 à 2007. C'est dire si le sujet qu'il est venu présenter lui est familier et est son domaine de compétence.

Par le LCL (rc) Bernard Labauge et le CDT (rc) Thierry Laugier

En conclusion de son intervention, le général Perruche évoquait le concept gaullien de « souveraineté », pour souligner que c'est par une souveraineté partagée qu'émergera une défense européenne crédible. La souveraineté peut être définie comme la notion par laquelle un peuple décide de son destin, avec ses institutions nationales, mais elle est modérée par le niveau de dépendance des États à l'égard d'autres pays. Puisque puissance et indépendance sont liées, les États européens doivent rechercher solidarité et mutualisation à partir de leurs intérêts communs. La défense européenne ne peut se construire par la simple addition des forces nationales des 27 pays-membres.

Pour sortir de ce dilemme, la seule solution consiste à concevoir la défense européenne comme si l'Europe était une entité politique accomplie, ce qui contraint les pays du Nord ou de l'Est à se préoccuper de ce qui se passe au Sud de l'Union européenne, et les pays les plus au Sud à se préoccuper de ce qui se passe à l'Est ou au Nord. La « boussole stratégique » est une première étape indispensable pour éveiller les peuples et les États à une conscience européenne et à structurer une défense européenne. Mais pour être efficace, celle-ci a

besoin d'une capacité de commandement politique unifiée et d'une chaîne de commandement militaire intégrée.

Comme il ne peut pas y avoir d'Armée européenne tant que n'existera pas un État européen, il faut que les capacités autonomes européennes soient construites à partir de scénarios concrets déduits des menaces et des intérêts communs et justifiant une planification anticipée avec ou sans les États-Unis.

A l'ombre de l'Otan, la Défense européenne est encore embryonnaire, mais on ne doit pas gommer pour autant les progrès significatifs accomplis ces dernières années.

Une menace multiforme

Le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022, a rappelé aux pays européens que la défense est un besoin vital pour les sociétés et ces pays, et qu'une guerre sur son sol pouvait redevenir une réalité. Dans cette guerre, l'existence même de l'Ukraine comme État libre et indépendant est remise en cause, par une invasion armée qui viole le droit international, menace son indépendance et ses valeurs, tue sa population, détruit ses infrastructures et ses besoins vitaux.

Outre la nécessité d'une défense structurée, ce conflit a mis en évidence un impératif de vigilance et de prévoyance, qui sont assez difficiles à maintenir en temps de Paix. L'ensemble du spectre des menaces auxquelles les États sont confrontés doit être analysé en permanence. Ainsi, ce conflit a rappelé que l'affrontement militaire est toujours possible, alors que de nouvelles menaces hybrides sont apparues, qui attentent à la stabilité des États par la désinformation, la corruption, la manipulation, la création de conflits internes, voire par des attaques mise en œuvre par des sociétés non étatiques. D'autres menaces sont apparues dans de nouveaux domaines (l'espace et le cyber), qui sont susceptibles de compromettre les intérêts vitaux des États, les approvisionnements, les moyens stratégiques en énergie, minerais, santé, etc.

Constatant que le contexte sécuritaire autour de l'Europe s'est considérablement dégradé ces vingt dernières années, les États européens doivent se préparer et s'organiser pour faire face aux difficultés mais aussi anticiper celles à venir. Elles sont liées notamment à l'instabilité des pays qui l'entourent, générant des migrations incontrôlées, des trafics de toutes natures et une criminalité organisée. Dès lors, les enjeux sont militaires mais aussi de sécurité. La réflexion au sujet de la défense doit connaître une approche plus globale que jamais.

Genèse de la défense européenne

Aujourd'hui, la défense européenne se structure toujours à partir des défenses nationales. Une approche européenne de la Défense n'est apparue qu'après la Seconde Guerre mondiale, tandis que la moitié des États européens étaient occupés par l'URSS et que les autres ne pouvaient se défendre seuls contre l'Armée Rouge.

Une première initiative de regroupement est intervenue dès 1947-1948 par la création de l'Union de l'Europe occidentale, puis par la signature du Traité de Washington qui offre la garantie de sécurité américaine aux Européens en prévoyant qu'une attaque contre un pays membre doit être considérée comme une attaque contre tous les autres, lesquels doivent alors porter assistance par les moyens qu'ils jugent appropriés (article 5). La mise en œuvre de l'Otan s'est traduite par le déploiement d'un nombre très significatif de forces américaines sur le sol européen (350 000 hommes au cours des années 1960 et 1970 réduits à 100 000

aujourd'hui), garantie de l'intervention américaine. A l'époque, seuls 12 pays occidentaux avaient signé le Traité de Washington, mais l'OTAN regroupe aujourd'hui 30 pays.

S'il s'agit de caractériser la défense des pays européens aujourd'hui, il convient de prendre en considération les trois niveaux (cercles) de la défense :

- ✓ Le premier est national : la défense reste une prérogative régalienne et donc nationale,
- ✓ le second est l'OTAN,
- ✓ le troisième est l'Union Européenne, avec sa politique étrangère et de sécurité commune (incluant la défense commune).

Le premier traité qui évoque ces sujets est celui de Maastricht en 1992, mais c'est le traité de Nice en 2000 qui définit le niveau d'ambition, l'organisation et les structures de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Son principal handicap étant la réduction de son champ d'action possible à la gestion de crises de faible intensité hors du territoire de l'UE afin de ne pas empiéter sur les fonctions et prérogatives de l'OTAN.

Ces dispositions furent prises après le sommet Franco-britannique de Saint Malo (1998) afin de permettre à l'Union Européenne de pouvoir intervenir dans l'hypothèse où l'OTAN s'y refuserait, comme ce fut le cas en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1994, en raison du refus américain de s'engager.

La structure de la défense européenne

L'OTAN est une organisation politico-militaire et, en régime normal, les représentants des États sont des ambassadeurs qui se réunissent au sein du Conseil de l'Atlantique Nord. Sur le plan opérationnel, cette organisation est structurée hiérarchiquement de façon intégrée avec des commandements stratégiques (SHAPE et SCT), des commandements opératifs (AFNORTH et AFSOUTH) et des commandements de composantes terrestre, maritime et aérien.



photo AP

La structure européenne est plus complexe car l'Union européenne est une organisation globale, dont les compétences ne sont pas limitées à la défense, ce qui lui permet d'utiliser de nombreux instruments dans la gestion des crises. Le système intergouvernemental décisionnel est composé du Conseil européen, des Chefs d'états et de gouvernement, représentés en régime normal par le Conseil des ambassadeurs permanents, d'un conseil spécifique pour les questions de sécurité (COPS) et du comité militaire (niveau des chefs d'état-major des armées) dans lequel la quasi-totalité des représentants des États sont les mêmes au sein de l'Union Européenne et au sein de l'OTAN. A noter que le Parlement européen n'a pas de responsabilités directes dans le domaine opérationnel, mais a un droit d'information qui lui permet d'être force de proposition dans le domaine des affaires étrangères et de la Défense.

Le poste de Haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité a été créé par le traité de Nice mais celui-ci assume en même temps les fonctions de vice-président de la Commission depuis le traité de Lisbonne. L'état-major militaire de l'UE (EMUE) est relié à la fois au Haut Représentant pour la PESC et au Comité militaire. Il existe par ailleurs une Direction des affaires stratégiques et une instance de renseignements militaires au sein du Service européen pour l'Action Extérieure (SEAE).

Dans ce contexte, plus de 30 opérations et interventions ont été lancées par l'Union européenne depuis 20 ans, sur tous les continents. On peut ainsi citer l'opération ALTHEA en Bosnie, la mission maritime à la Corne de l'Afrique pour lutter contre la piraterie, des missions d'entraînement pour les forces affectées notamment au Sahel, au Mali, et au Niger, plus récemment au Mozambique, etc. Ainsi, 5 à 10 000 militaires européens sont déployés sur les différents théâtres mondiaux chaque année.

Des progrès constants

De nombreux progrès sont observés quant aux capacités opérationnelles de l'Union européenne. Les différents États qui la composent ont conscience qu'ils n'ont pas la capacité de traiter individuellement les différentes menaces, et que leur capacité d'anticipation est relativement faible. La France, pays le plus puissant militairement -qui dispose d'une dissuasion nucléaire, et de forces préparées et entraînées pour les différents types d'opérations- trouve cependant assez vite ses limites en cas de haute intensité.

C'est pourquoi la défense de chaque État doit être conçue au sein d'organisations internationales (Otan, UE, coalitions...). Là où les USA disposent d'un leadership incontestable au sein de l'OTAN, tel n'est pas le cas au sein de l'Union européenne, où il n'y a ni superpuissance ni leadership. Les différents États de l'Union européenne doivent trouver des moyens pour travailler ensemble, et, à cet effet, renforcer leurs chaînes de commandement opérationnel, ainsi que leurs capacités techniques et technologiques.

Un fonds européen pour la défense a été créé le 18 avril 2019, doté initialement de 13 milliards d'euros, ramenés à 7 milliards sur 7 ans, pour favoriser et stimuler la coopération et les efforts de recherche et de développement en armement. Une coopération structurée permanente a été créée grâce au Traité de Lisbonne et mise en œuvre depuis 3 ans, permettant l'émergence d'une cinquantaine de projets de coopération dans le domaine des systèmes d'arme.

Le catalogue des besoins capacitaires a été mis à jour par l'état-major en 2017 et la « boussole stratégique », véritable livre blanc de la défense européenne, approuvée par le Conseil européen au printemps 2022, fixe un cadre clair et ambitieux pour les prochaines années, dans le but de renforcer la liberté d'action et la résilience des Européens.

Le financement des missions reste une difficulté, car lorsqu'une opération multinationale est lancée dans l'Union européenne ou dans l'OTAN, seuls 10 à 15 % des frais sont couverts par le budget multinational, le solde incombant aux nations. L'Union européenne réfléchit à un système plus coopératif, avec élargissement des financements communs, mais celui-ci n'a pas encore abouti. Dans le domaine cyber, la coopération se renforce au sein de l'UE notamment pour les pays dont les capacités sont limitées.

Enfin, l'Union européenne s'efforce de normaliser ses relations avec l'OTAN, qui dispose de la responsabilité exclusive de la défense collective mais qui a été jusqu'ici un obstacle au développement de capacités opérationnelles autonomes communes des Européens.



Le ministère des armées s'intéresse aux réserves militaires

En poste depuis le mois de mai dernier, le ministre des Armées se préoccupe des réserves militaires et de leur développement. Le ministère a communiqué sur ce sujet le 6 octobre 2022, par un texte qui est ici intégralement reproduit.

Par le CDT (rc) Thierry Laugier

Doubler le nombre de réservistes : Sébastien Lecornu lance un groupe de travail pour susciter l'engagement

Sébastien Lecornu, ministre des Armées, engage une réflexion sur l'organisation et la refonte profonde des réserves militaires afin de doubler le nombre des réservistes dans les armées françaises. Après avoir mené un cycle de consultations avec les partenaires sociaux, le ministre des Armées va à présent réunir un groupe de travail élargi pour identifier les freins de l'engagement et les leviers nécessaires pour y remédier, notamment en termes d'évolutions réglementaires et législatives.

Ce groupe de travail sera composé de militaires, de parlementaires, des organisations syndicales et patronales et d'associations. Il se réunira régulièrement dès l'automne afin de formuler des propositions qui nourriront la prochaine loi de programmation militaire.

Parmi les sujets abordés dans le cadre de ce groupe de travail, les critères d'admissibilité physique et de santé ; constituant parfois des barrières à l'engagement ils pourront, pour certaines missions confiées à des réservistes, être allégés. Autre axe de travail substantiel, les conditions nécessaires pour créer un concours bienveillant des entreprises et des employeurs quant à leurs salariés réservistes. Plus globalement, le groupe de travail étudiera tous les dispositifs susceptibles de contribuer à l'attractivité des réserves militaires, à leur mobilisation au service de la résilience de la Nation, à leur rayonnement ainsi qu'à la fidélisation des réservistes engagés.

Sébastien Lecornu, ministre des Armées : « Contribuer à la défense nationale de son pays doit devenir un droit ! Chaque Français doit pouvoir s'engager comme réserviste militaire et participer à la protection de la Nation. Les armées se mettent en ordre de marche pour pouvoir proposer une fonction adaptée aux compétences et au profit de chacun. »

Bien qu'anciennes - elles sont mentionnées dans la loi dès 1872 - la professionnalisation complète de nos Armées et la fin de conscription font désormais des réserves un vivier de forces vives indispensable à la défense de notre pays et à la résilience de notre Nation. Pour le fonctionnement courant de notre défense aussi bien que pour faire face aux crises majeures, le rôle des réservistes est essentiel notamment pour permettre aux armées de monter en puissance. De plus, à travers elles, le lien armées-Nation est renforcé.

Dans les années à venir, le besoin en réservistes ne va cesser de croître non seulement pour la réserve opérationnelle mais également pour des compétences plus spécifiques, telles les différentes professions médicales au sein du Service Santé des Armées (SSA) ou les ingénieurs informatiques dans le cadre de la lutte cyber. Enfin, la création d'une réserve de l'industrie de défense, sous des modalités à définir, sera également examinée pour répondre aux enjeux de l'économie de guerre.

Sous la direction du CDT (rc) Bruno de Laigue



Les Armées et le sport

La réserve citoyenne Terre organise, sous la houlette du Gouverneur militaire de Paris, le général Abad, un colloque le 22 novembre 2022 à l'École Militaire sur ce thème. 22 novembre, c'est la date anniversaire de la médaille d'or remportée aux J.O. de Melbourne de 1956 par le caporal-chef Alain Mimoun, blessé grièvement au pied le 28 janvier 1944 lors de la bataille de Monte Cassino.

Bien sûr, cette manifestation n'est pas indifférente à la perspective des Jeux Olympiques de Paris de 2024. D'autant que les Armées peuvent se targuer d'avoir longtemps sélectionné, au sein du contingent via le Bataillon de Joinville, des sportifs d'exception qui ont fait briller nos couleurs. Et depuis la suspension de la conscription, les Armées continuent de soutenir et de former des athlètes, femmes ou hommes, de premier plan.

Plus généralement, depuis plus d'un siècle, progressivement, la pratique du sport est devenue « le fond du sac du soldat » en s'adaptant sans cesse aux besoins des missions, un défi majeur, et si nécessaire, en conservant une bonne part de ses traits d'origine, comme à la BSPP.

A la fin du 19^e siècle, les exercices militaires entraînent dans l'emploi du temps des lycéens, qui recevaient du ministre de la Guerre des prix. Former aux exercices militaires a été après 1870 un objectif de la 3^e République : former non seulement les élites, mais encore tous les futurs travailleurs, dès l'école primaire, gratuite, laïque et obligatoire, à partir de 1882 ; le mythe de la Nation en armes.

Puis, pendant la Première Guerre mondiale, s'est ajouté à la préparation au combat l'objectif d'une activité de cohésion au sein d'une unité grâce aux sports collectifs comme le football ou le rugby. Dans les années quarante la pratique régulière du sport est définitivement incluse dans le programme des recrues.

Sur un autre plan, l'usage du sport devient, particulièrement après notre engagement en Afghanistan, un élément fondamental dans la réparation de la blessure, dans la reconstruction du blessé. Le CSINI a été bien avant une association pionnière. Être bien dans son corps en acceptant progressivement son handicap est un facteur essentiel d'amélioration psychique et physique des blessés. Les médecins de l'hôpital militaire Percy et ceux de l'INI personnalisent des programmes adaptés pour traiter les chocs post-traumatiques.

Cette solidarité se prolonge par la prise en charge sociale et morale des blessés et leur famille, un point clé vers la réinsertion de ceux qui le peuvent dans un esprit de fraternité d'armes, et la CABAT joue ici un rôle majeur, tout comme l'EIS de Fontainebleau et les préparations paralympiques.

L'École du Val de Grâce intègre dans la formation des personnels soignants ces problématiques.

Nous souhaitons, à travers ce court dossier, vous présenter le lien très fort qui existe entre les Armées et le sport.

COL (rc) Marielle Vichot et LCL (rc) Raymond Riquier

Sport et armées : une longue et riche histoire



GAL Arnaud Dupuy de La Grand'Rive

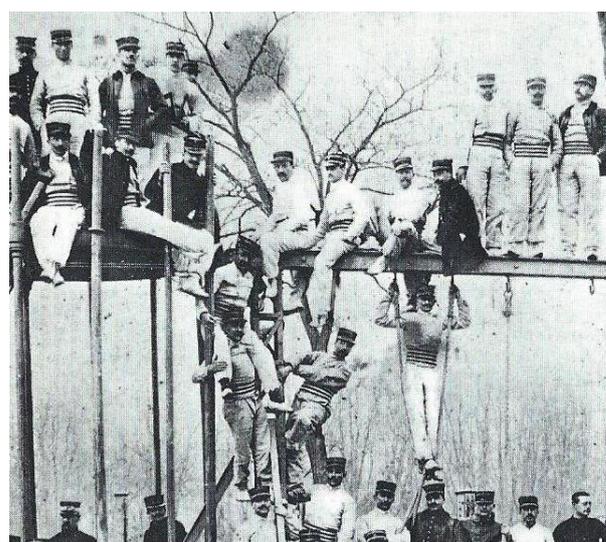
C'est un officier général engagé et maniant avec dextérité les traits d'humour qui reçoit *Ad Honores* dans ses bureaux du Centre national des sports de la défense (CNSD) au camp Guynemer à Fontainebleau. Près de deux heures d'un échange passionnant sur le lien entre le sport et les Armées. Un sujet que tout réserviste citoyen se doit de connaître pour sensibiliser nos concitoyens sur la qualité des experts sportifs et des athlètes issus du monde militaire.

Propos recueillis par le CDT (rc) Bruno de Laigue

Ad Honores : quel est le lien entre les Armées et le sport ?

Général Arnaud Dupuy de La Grand'Rive : dans le récit national sportif, tout comme dans les instances de gouvernance ou au sein du mouvement sportif français, il y a très peu de références aux origines militaires du sport ou de l'Olympisme moderne –sauf chez les anciens et très anciens du bataillon de Joinville. Il en est de même au sein de nos Armées : il y a finalement une méconnaissance de ce patrimoine et de cette mémoire sportive militaire. Parmi nos cadres, certains connaissent la méthode naturelle Hébert, d'autres ont un vague souvenir du bataillon de Joinville mais ne savent pas vraiment le situer dans le temps. Les mieux renseignés connaissent les écoles de gymnastique du XIXe siècle. En revanche, il y a une ignorance complète des écoles post-SGM (bataillon d'Antibes, école de Pau), sauf chez les moniteurs EPMS¹. De même, les sports équestres militaires ne sont connus que des pratiquants, mis à part le Cadre Noir. Le Centre sportif équestre militaire (CSEM) devenu l'Ecole militaire équestre (EME) n'évoquent quelque chose que pour une minorité de militaires, alors qu'ils sont l'incarnation du Cheval militaire.

Parmi les promoteurs du sport en France, l'armée a joué un rôle précurseur et structurant, en particulier entre 1870 et 1914, en introduisant l'idée de l'éducation physique et sportive sur un plan didactique et en banalisant le sport moderne au sein de la jeunesse française.



École normale militaire de gymnastique de Joinville, fin XIX^e

Domaine public

C'est le 15 juillet 1852 que l'École normale militaire de gymnastique de Joinville ouvre ses portes, en limite du Bois de Vincennes. L'objectif de cette école étant de former des moniteurs militaires de gymnastique. Elle s'impliquera rapidement hors de l'espace propre aux Armées en profitant de la double opportunité de l'obligation de la gymnastique dans les écoles publiques et de l'absence de dispositifs de formation à l'éducation physique scolaire. Ainsi en 1925 devient-elle, par décision ministérielle, l'École supérieure d'éducation physique de Joinville. Jusqu'en 1928, elle sera la seule à assurer la formation des moniteurs d'éducation physique, civils et militaires, alors que dans d'autres pays, notamment à l'est de l'Europe, le sport servant la doctrine idéologique, elle est généralisée.

1. Entraînement physique militaire et sportif

Après la Seconde Guerre et le traumatisme de la défaite, attribuée notamment au manque de préparation physique et morale de la population, une réorganisation du sport s'impose en France.

De quelle manière ?

En 1945, l'École nationale d'entraînement physique militaire s'établit à Pau, et a pour mission de former les aides-moniteurs et les moniteurs optant pour les sports collectifs et les sports individuels, autres que l'escrime et les sports de combat.

Ces dernières disciplines sont enseignées à l'École militaire d'escrime et des sports de combat, installée au Fort Carré d'Antibes.

En 1953, la fusion de ces deux écoles donne naissance à Antibes à l'École d'entraînement physique militaires (EPPM), qui a pour objectif essentiel l'entraînement physique en vue du combat.

En quatorze ans, l'École assure la formation technique de plus de 10 000 cadres des armées de Terre, de l'Air et de la Gendarmerie ainsi que de la Marine (pour les maîtres d'escrime).

Deux doctrines sportives cohabitent dans les Armées : susciter quelques sujets d'élite, futurs champions dont la gloire rejaille sur le corps ou l'âme, ou former beaucoup de sujets d'un niveau moyen.

A cet effet, est créé le Groupement sportif militaire de Joinville, qui deviendra le Bataillon de Joinville en 1962, où les espoirs sportifs effectuant leur service militaire poursuivent la pratique de leur discipline. Plusieurs champions y passent : le sergent Mimoun, médaille d'argent du 5 000 mètres aux JO de 1952 et d'or en 1956 ; le footballeur Raymond Kopa du Stade de Reims ; le futur champion cycliste Jacques Anquetil...

A partir de 1956, des compagnies de Joinville serviront en Algérie.

On peut se demander finalement si ce n'est pas le sport qui a créé le plus de contacts entre civils et militaires. Dans les garnisons, les bonnes relations ne sont pas rares entre les dirigeants de l'équipe locale et le chef de corps, qui se trouve avoir par ailleurs sous ses ordres quelque bons joueurs de football ou de rugby.



Comment toutes ces structures ont-elles évolué ?

L'École Interarmées des Sports (EIS) ouvre ses portes à Fontainebleau le 1er septembre 1967. Elle résulte d'une fusion du groupement interarmées de Joinville, de l'École d'entraînement physique et militaire d'Antibes, du Centre d'éducation physique de la Marine de Toulon et des sections militaires de tir et de parachutisme.

L'École Interarmées des Sports hérite alors des missions de ces trois écoles : former des cadres sportifs militaires d'une part et, d'autre part, assurer la continuité de l'entraînement des sportifs de haut niveau effectuant leur service militaire. Depuis sa création jusqu'à nos jours, l'école n'a cessé d'évoluer pour s'adapter au sport moderne. Pendant des années, l'école fournira des milliers de spécialistes du sport pour les Armées, formés au bataillon d'Antibes et accueillera plus de 20 500 sportifs de haut niveau². Ils remporteront durant leurs service 45 médailles olympiques, 312 titres mondiaux, civils ou militaires, 952 titres nationaux ou internationaux. On peut mesurer à ce bilan l'apport du sport militaire au sport national et international ainsi que la qualité de la formation dispensée à l'EIS par les moniteurs de sport militaire.

Avec la professionnalisation des Armées, le service national est suspendu et le bataillon de Joinville disparaît alors de l'EIS en juin 2002, après avoir beaucoup donné au sport français en 35 ans d'existence. La formation des spécialistes de l'entraînement physique militaire et sportif au sein du bataillon d'Antibes reste donc la principale vocation de l'école.

Ce sont deux personnalités politiques (Michèle Alliot-Marie et Jean-Yves Le Drian) qui vont donner une nouvelle jeunesse, redynamiser le sport militaire : soutien du sport national, nouvelle génération de sportifs de haut niveau, reconstruction des blessés par le sport.

En 2003 un accord cadre interministériel institue le développement de la pratique sportive de masse et de haut niveau au sein des Armées. En 2014, un deuxième accord cadre interministériel permet d'affecter les sportifs de haut niveau de la Défense au sein du CNSD. En 2019 enfin, un accord cadre interministériel permet de soutenir le sport de haut niveau français dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

2. Aujourd'hui Sportif de Haut Niveau de la Défense (SHND)

Comment qualifier le bouleversement de la réduction de la ressource avec la mise en sommeil du Service National ?

Avec le recul, nous pouvons qualifier ce bouleversement comme étant historique. En quelques années, nous sommes passé de 450 sportifs de haut niveau de la Défense à quelques dizaines, sans dépasser la centaine. On passera également de 150 stagiaires-moniteurs sortant chaque année en 1993 à 30 / 40 en 2010.

La fin du Service National a eu probablement une conséquence sur le niveau physique et sportif et, indirectement, sur l'état sanitaire des jeunes Français ! L'entretien physique et sportif étant un acte professionnel et statutaire chez les militaires, le commandement militaire s'est même demandé au moment de la professionnalisation si le domaine EPMS méritait le maintien d'une filière, chaque militaire ayant nativement l'obligation de se prendre en main sur ce point.

Quoiqu'il en soit, pour le mouvement sportif français, après une courte dissolution du bataillon de Joinville liée à la fin du Service National, une vraie politique de soutien aux fédérations demandeuses (via une renaissance du bataillon de Joinville) a été mise en place (recrutement, encadrement avec contrat d'engagés volontaires ou d'agents de l'Etat, avancement, reconversion), avec récemment une augmentation du volume des SHND (entre 140 et 200) en vue des JOP 2024.

Comment sont formés les moniteurs de sport des Armées au sein du CNSD et comment sont élaborés le plan de préparation physique des militaires ?

Les moniteurs EPMS (éducation physique, militaire et sportive) sont formés de manière identique, quel que soit l'armée d'appartenance³. La formation de ces moniteurs évolue en fonction du besoin des Armées. Aujourd'hui, et depuis 5 ans, les moniteurs d'EPMS ont le tiers de leur formation consacrée à l'aguerrissement et à la préparation à la haute intensité des unités des Armées et de la gendarmerie (parcours d'obstacles, méthode naturelle, préparation physique opérationnelle -PPO-, piste d'audace et KC20, stage d'escalade militaire, sports de combat en préhension et percussion -boxe, MMA, Muay Thai etc.-, moniteur des techniques d'intervention d'opérationnelles rapprochées - TIOR.

Les Armées et la gendarmerie nationale, via leur pilotage du domaine EPMS, se réunissent au CNSD pour définir et faire remonter les besoins de leur armée respective.

La formation du spécialiste EPMS répond aux besoins de la préparation physique des militaires de chaque armée et de la gendarmerie, sur le plan physique et mental.

En effet, l'ORFA (optimisation des ressources des forces armées) remplaçant des techniques d'optimisation du potentiel (TOP) qui sont passées dans le secteur civil, permet de préparer mentalement les militaires à leur engagement opérationnel.

Le CNSD forme aussi, en dehors des spécialistes EPMS, des formateurs en TIOR, en ORFA (optimisation des ressources des forces armées), escalade, au brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA) au profit de chaque militaire qui souhaite devenir formateur dans ces disciplines.

Le plan de préparation physique du militaire est élaboré au niveau local par le chef de cellule EPMS qui est généralement un moniteur-chef EPMS. Ce dernier est capable de conseiller le chef de corps sur la pratique sportive, de rédiger un plan d'entraînement complet pour que l'unité militaire soit prête physiquement et mentalement à relever les défis physiques et mentaux liés aux missions assignées à l'unité. Les moniteurs militaires sont également capables de mener des séances de réathlétisation de blessés légers ou encore d'organiser des événements sportifs internationaux.

Quelles sont les disciplines sportives qui ne sont pas ou plus couvertes par la Défense ?

Excepté les sports automobile et motocycliste soutenus avant la suspension de la conscription, le bataillon de Joinville couvre 21 disciplines olympiques, 13 paralympiques, et 3 non olympiques mais proches des pratiques militaires (parachutisme, ski alpinisme et sauvetage et secourisme).



3. En intégrant également la gendarmerie nationale qui a choisi de rester intégrée aux Armées dans ce domaine.

Quel est le mode de sélections successives des athlètes qui sont suivis et entraînés au sein des structures du CNSD ?

Les sportifs de haut niveau de la défense (SHND) du bataillon de Joinville n'ont pas vocation à s'entraîner au sein des structures du CNSD. Aujourd'hui, nous en comptons 200.

C'est leur fédération sportive de référence qui est en charge de leur entraînement et qui met à disposition les installations nécessaires.

Seuls 3 SHND s'entraînent au quotidien au CNSD avec leur entraîneur, la fédération ayant signé une convention avec le CNSD :

- ✓ le maréchal des logis Axel Reymond (natation eau libre) ;
- ✓ le sergent Manuel Cornu (escalade) ;
- ✓ le sergent Carolle Zahi (athlétisme sprint).

Les sportifs de haut niveau de la défense sont recrutés en Commission de Recrutement, d'Avancement et de Reconversion (CRAR). Deux CRAR sont organisées par an, en mai et en novembre de chaque année. Pour postuler, l'athlète doit en exprimer le souhait auprès de sa fédération d'appartenance (lettre de motivation, projet personnel et professionnel).

La fédération prendra la décision de proposer ou non le dossier en fonction de critères qui lui sont propres. L'étude du dossier de recrutement se fait conjointement avec le CNSD, l'ANS et le CNOSF ou CPSF. La décision finale de recruter l'athlète revient au commissaire aux sports militaires, qui prendra en compte l'état d'esprit de l'athlète (adhésion à la militarité), la discipline considérée et le niveau de performance.

Les athlètes des EFM (équipes de France militaires) sont de l'ordre de 800 et sont recrutés au cours des championnats de France militaires (CFM). Ils sont d'active ou de réserve et sont entraînés par un conseiller technique militaire et son staff 4 fois par an (3 à 4 semaines), en vue des CMM (championnats mondiaux militaires). Il y a 40 EFM dans 29 disciplines. Ces EFM stimulent la notion de compétition et de forces morales au sein des Armées, notion revendiquée aujourd'hui en stratégie militaires. Elle permet également de travailler la cohésion, l'esprit d'équipe et la notion de victoire.

Quid des reconversions précoces, avant l'accès aux plus hautes compétitions ?

Tout militaire ou civil de la défense a droit à la reconversion, s'il a effectué au moins 4 ans de contrat au sein de l'Institution.

Le CNSD accompagne l'athlète dans son projet, en liaison étroite avec le/la responsable socio-professionnel(le) de la fédération d'appartenance. Même si l'athlète arrête prématurément sa carrière, sans avoir obtenu les résultats souhaités (sur blessure par exemple), la reconversion reste un droit fondamental de notre Institution.

Quelle est la ventilation du potentiel par armée, le poids des Armées dans les objectifs des JO 2024 ?

Le 16 septembre 2019, la ministre des Armées, le ministre de l'Intérieur, la ministre des Sports et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, ont signé au CNSD un protocole relatif au soutien du sport de haut niveau français dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques en France en 2024.

Un immense effort de recrutement a été réalisé en 3 ans :

- ✓ au 1er janvier 2019, 115 SHND étaient affectés au Bataillon de Joinville dont 15 paralympiques;
- ✓ au 31 décembre 2022, 200 SHND seront affectés au Bataillon de Joinville, dont 33 paralympiques.

Au bilan, la répartition par armée est la suivante :

- ✓ armée de Terre : 112
- ✓ Marine : 19
- ✓ armée de l'Air et de l'Espace : 15
- ✓ Gendarmerie Nationale : 24 dont 3 handisports
- ✓ Secrétariat général pour l'administration : 30 handisports.



Pouvez-vous évoquer le rôle clé des sous-officiers managers des filières disciplinaires et nous faire un point concernant la relance de certaines d'entre elles ?

Ce rôle clé est dû à l'évolution de l'histoire du sport. Il est vrai que nous pouvons déplorer la fin de la formation des maîtres d'armes avec une disparition de la pratique de l'escrime mais, d'un autre côté, le MMA s'est tellement développé dans le milieu civil que nos ISC (instructeurs sports de combat) y sont souvent affiliés. Cette cellule, qui était historiquement tenue par des boxeurs (savate) puis par des judokas, est aujourd'hui encadrée par des spécialistes en sport de combat. Cette spécialisation, pour l'école, apporte une réelle plus-value à la filière EPMS qui est engagée dans un processus d'aguerrissement de la formation de ses stagiaires depuis un certain temps déjà. Par ailleurs, n'oublions pas nos moniteurs d'équitation (sous-maîtres, maîtres, écuyers) qui restent des modèles d'excellence pédagogique, technique et sportive, des symboles d'aguerrissement et de rusticité, dans les Armées mais aussi au sein de l'IFCE (institut français du cheval et de l'équitation, avec 6 écuyers militaires au sein du Cadre Noir) et des sports équestres nationaux.

Côté compétitions militaires, au sein des 39 EFM qui constituent le sport d'élite militaire aujourd'hui, il faut évidemment souligner l'expertise de nos moniteurs-chefs qui donnent de leur temps pour encadrer ces équipes. Le CNSD apporte le soutien RH et « projection outre-mer » à celles-ci, et conduit cette manœuvre en étroite collaboration avec eux. A noter parmi les dernières filières développées, le sauvetage sportif, dont l'équipe a été couronnée de succès lors des championnats du monde militaire en juin en Hollande.

Parlons des mondiaux des sports militaires... Quelles sont les disciplines concernées par ces mondiaux ? Quels rôles ont-ils dans la préparation des champions ? Quels liens permettent-ils d'établir avec les autres nations ?

Les championnats du monde militaires sont l'aboutissement d'une phase de préparation, qui dure, à minima, un an. Les EFM effectuent en moyenne 4 stages de préparation, en amont de la compétition. Officiellement, ces compétitions ont bien sûr pour vocation de cultiver la cohésion interarmées en national, de partager les valeurs militaires entre soldats au niveau international, de développer les relations internationales, de cultiver l'esprit de victoire.

Il s'agit aussi de faire rayonner les armées en interne (MINARM : ministère des Armées ; ces championnats sont très suivis par les unités) mais également en externe, dans une logique de performances sportives lors de ces compétitions.

Mais il y a également sans doute une véritable compétition implicite internationale pour savoir qui sera la 1^{ère} puissance sportive militaire du monde. Là-dessus, certaines nations ont mis les moyens avec le développement d'un véritable modèle d'homme/femme soldat sportif, avec derrière un organisme du Sport Militaire puissant pour suivre cette mutation. Il serait candide de croire que ces nations vont au combat sportif, à la compétition, sans penser au vecteur d'influence potentiel que ces événements représentent : arrière-pensée idéologique –que ce soit en interne ou à l'international. Le sport est probablement pour certains un espace de défiance et de comparaison entre compétiteurs stratégiques.

Néanmoins, les CMM permettent à nos athlètes de se confronter sur la scène internationale, avec les nations majeures et avec des rencontres d'un niveau se rapprochant du niveau des compétitions civiles. Aujourd'hui, il est fréquent de rencontrer des athlètes olympiques sur ces CMM.

Composées des meilleurs sportifs de nos Armées sélectionnés lors des CFM ainsi que des SHND, les EFM contribuent aussi indirectement à entretenir d'excellentes relations sur le plan diplomatique. C'est le cas aujourd'hui avec certains de nos partenaires ou alliés.

C'est aussi pour les Armées une façon de montrer leur excellence physique et sportive. En 2021-2022, sur 19 championnats du monde militaire, les Armées françaises et la gendarmerie nationale en ont remporté 11 !

Les disciplines concernées sont très nombreuses et concernent aussi bien des sports collectifs qu'individuels, pour les femmes comme pour les hommes.

Chaque année, une quinzaine de championnats du monde sont organisés, dont deux en France. Exceptionnellement cette année, nous en avons organisé 3 !



Photo libre de droit

Maurice Boyau et la stèle des athlètes de Saint-Cloud



Le 5 novembre 1922, dans le parc de Saint-Cloud, se déroule une cérémonie particulière : on inaugure, en présence des ministres concernés, le monument aux morts des athlètes du Stade Français.

En effet, le club sportif – alors l'un des plus connus de France – a lourdement payé sa contribution à l'armée française : pas moins de 170 noms figurent sur ce monument. Parmi eux figure Maurice Boyau.



BNF

Maurice Boyau, 1913.

Maurice Boyau naît le 8 mai 1888 à Mustapha, en Algérie française. Fils de Jean Boyau, entrepreneur de travaux publics landais, et de Blanche Nougier, originaire de l'Aveyron. Doué pour tous les sports, le jeune Maurice se tourne vers le rugby. Il joue d'abord sur les terres familiales, à l'US Dax de 1907 à 1909, puis au Stade Bordelais, à Versailles, et enfin au Racing, pendant la Première Guerre mondiale.

Maurice Boyau est champion de France de rugby en 1911 avec le Stade Bordelais et il porte, entre 1912 et 1913, six fois le maillot de l'équipe de France, dont deux sélections en tant que capitaine pendant les deux derniers matchs du dernier Tournoi des Cinq nations avant la guerre.

Par le LCL (rc) Frédéric Rignault

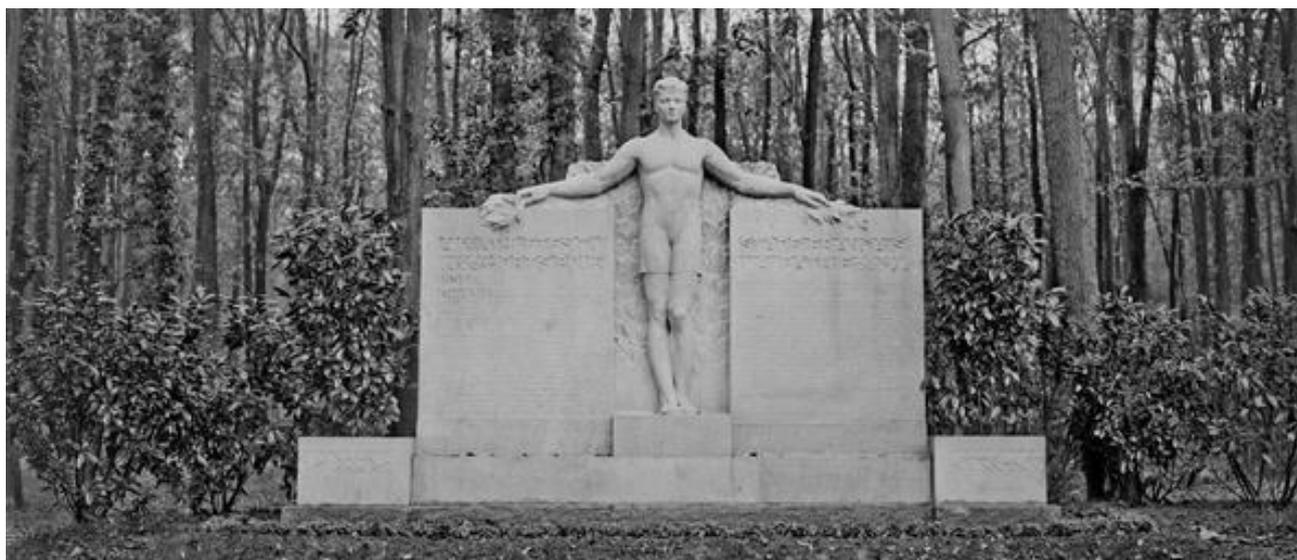
Maurice Boyau est mobilisé lorsque la guerre éclate. Il rejoint son affectation de réserve : le 18^e escadron de train des équipages du 144^e régiment d'infanterie de Bordeaux, où il se présente le 3 août.

Il passe ensuite le 10 octobre 1914 au 8^e escadron de train des équipages de Dijon, où il officie comme conducteur d'automobiles, pendant une année, avant d'être détaché le 26 novembre 1915 au 1^{er} groupe d'aviation de Longvic pour suivre une formation de pilote.

Il reçoit son brevet de pilote militaire le 28 novembre 1915 et est nommé brigadier le 3 février 1916. Ses connaissances techniques et ses talents de meneur d'hommes incitent les autorités militaires à l'affecter comme pilote-instructeur d'abord à l'école d'aviation de Pau puis à celle de Buc (à côté de Versailles) où il est muté le 1^{er} août 1916.

Mais Maurice Boyau insiste pour rejoindre une unité de combat. Sa demande est entendue et le 12 octobre 1916, il rejoint l'Escadrille N77, connue sous le nom « Escadrille des Sportifs » en raison du grand nombre d'athlètes de haut niveau qui figurent dans ses rangs. Il y passera le reste de la guerre.

Il ne reste pas moins sportif et participe à de nombreux matchs de rugby. Avec le Racing Club de France, son nouveau club, il remporte la Coupe de l'Espérance le 28 avril 1918. Il joue contre des Anglais, mobilisés sur le front du nord de la France, contre d'anciens internationaux néo-zélandais, mobilisés sur le front de la Somme.



Le monument aux morts des athlètes du Stade français

Le 12 février 1918, Maurice Boyau est capitaine de l'équipe de l'armée française qui affronte au Parc des Princes l'équipe de l'artillerie d'assaut anglaise des Tanks, formée de soldats venant de diverses nations du Royaume-Uni. Parmi les membres de cette équipe de France, se trouve Géo André, qui laissera son nom au stade de l'équipe de rugby du Stade Français.

Mais la légende s'écrit. Maurice Boyau devient un As de l'aviation, crédité de 35 victoires aériennes homologuées, la plupart sur des ballons d'observation allemands *drachens*. Il reçoit la Légion d'honneur, la Médaille militaire, la Croix de guerre. Et l'histoire s'arrête malheureusement là : il disparaît le 16 septembre 1918 au-dessus de Mars-la-Tour au cours d'un combat aérien dont la victoire est attribuée par les Allemands à l'as Georg von Hantelmann. Les causes exactes de sa mort demeurent incertaines et Boyau pourrait également avoir été victime de tirs d'artillerie allemands. Ni son avion ni son corps ne sont retrouvés.

Depuis 1924, le stade de rugby de Dax porte le nom de Maurice Boyau et la municipalité a fait ériger une statue à sa mémoire à l'entrée de ce stade. Son nom est inscrit sur le monument du parc de Saint-Cloud, comme sur la stèle de la Fédération Française de Rugby à Colombes et sur le monument aux morts de Saint-Paul-les-Dax



Citation

« Pilote d'une incomparable bravoure dont les merveilleuses qualités physiques sont mises en action par l'âme la plus belle et la volonté la plus haute. Officier magnifique, animé d'un admirable esprit de sacrifice, fournit, chaque jour avec la même simplicité souriante un nouvel exploit, qui dépasse le précédent. A excellé dans toutes les branches de l'aviation, reconnaissances, photographies en monoplaces, bombardement à faible altitude, attaques des troupes à terre, et s'est classé rapidement parmi les premiers pilotes de chasse. A remporté vingt-sept victoires, les douze dernières en moins d'un mois, en abattant seize drachens et onze avions ennemis. Médaillé militaire et chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. Onze citations. »

Sources :

Encyclopédie Larousse.

Encyclopédie Wikipédia.

Site Memorail GenWeb : www.memorialgenweb.org

Archives du journal L'Equipe.

Site de la ville de Dax : www.dax.fr

Les jeux mondiaux militaires

Les Jeux mondiaux militaires organisés par le CISM (Conseil international du sport militaire) sont organisés tous les 4 ans, en principe l'année précédant les Jeux olympiques. Tout comme les JO, cet événement vise à réunir des athlètes du monde entier, par-delà toute considération politique, religieuse ou ethnique ou toute discrimination. Les premiers Jeux mondiaux militaires d'été (JMME) ont été organisés en 1995 à Rome, et les premiers JMM d'hiver se sont déroulés en vallée d'Aoste en 2010.



Par le CDT (rc) Gaël Pilorget



Icon Sport/ Xinhua

Délégation française engagée aux Jeux mondiaux militaires d'été à Wuhan

Le CISM a été créé par le chef de bataillon français Ebrus, qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a l'idée de faire se rencontrer les armées non pas sur les champs de bataille mais sur les terrains de sport. Cinq pays (France, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Danemark) décident de concrétiser cette idée en posant les fondations de ce conseil, le 18 février 1948 à Nice, en lui donnant comme devise : « L'Amitié par le sport ».

Ce sont aujourd'hui 140 pays qui se rencontrent chaque année dans de multiples compétitions continentales ou mondiales du CISM et, plus particulièrement, aux Jeux mondiaux militaires d'été et d'hiver. Le CISM est, en quelque sorte, l'équivalent militaire du Comité international olympique (CIO).

Les premiers JMME de 1995 s'inscrivent dans la célébration du 50ème anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale et de la ratification de la Charte des Nations-Unies. C'est en premier lieu pour délivrer un message universel de paix à travers le sport qu'ils ont été créés, rassemblant les représentants de plus d'une centaine d'armées.

Les derniers JMME de Wuhan d'octobre 2019 ont échappé de peu à la COVID (et singulièrement en ce lieu on ne peut plus emblématique de l'épidémie). L'événement sportif a d'ailleurs nourri une campagne de désinformation chinoise visant à étayer la théorie d'une origine américaine du coronavirus...

Lors de ces JMME (dont le slogan de ces Jeux était «Gloire militaire, paix mondiale»), la France est arrivée 4ème au classement des médailles et 1ère à celui des médailles des blessés militaires, réalisant là une performance inédite. Forte de 278 athlètes (110 sportifs de haut niveau et 18 militaires blessés) engagés dans 22 disciplines, la délégation française a remporté 82 médailles (26 en or, 27 en argent, 29 en bronze). 23 de ces médailles ont été remportées par des militaires blessés. La délégation française a ainsi doublé le nombre de médailles obtenues lors de la précédente édition (aux JMME de 2015 à Mungyeong, en Corée du Sud, la délégation française avait remporté 41 médailles dans 17 disciplines.).



MDL Florent Manaudou, 2015

©Ministère des armées

La délégation française s'est également vue remettre le Trophée du fair-play récompensant un comportement exemplaire, le respect de l'adversaire et la qualité de l'arbitrage tout au long de la compétition. Enfin, nos athlètes militaires ont pleinement assumé leur rôle d'ambassadeurs auprès du Consulat général de France à Wuhan et contribué à renforcer le lien Armées-Nation, en se rendant notamment dans des écoles françaises en Chine.



La France a organisé en 2013, à Chamonix et Anancy, les 2ème JMM d'hiver. Ces Jeux ont fourni des exemples d'épreuves propres au monde militaire, au-delà de l'habituel ski alpin à la Clusaz. Au Grand-Bornand, se sont tenues les épreuves de ski de fond, de biathlon et « patrouille ». Cette dernière épreuve de « patrouille » ou « ski militaire » est née aux JO de 1924 et a préfiguré ce qui allait devenir le biathlon.

A Anancy, ont eu lieu les compétitions d'escalade mais aussi de « short track » (du patinage de vitesse sur une courte piste, comme son nom l'indique). Le Semnoz a organisé les épreuves d'orientation à skis, pour lesquelles les athlètes doivent associer une très grande endurance physique, de la force, d'excellentes habiletés techniques à la capacité de savoir s'orienter et de faire les meilleurs choix d'itinéraires tout en skiant à grande vitesse... tout un programme !). À Chamonix se sont tenues les compétitions de « ski alpinisme ». Le « ski alpinisme » ou « ski de montagne » s'inspire de deux grandes disciplines, le ski alpin (et ses techniques de descente) et le ski nordique, mais utilise également des techniques propres à l'alpinisme comme celles de l'escalade, notamment sur la glace...

Rang	Nation	Or	Argent	Bronze	Total
1	France	12	7	11	30
2	Italie	11	10	3	24
3	Suisse	5	3	3	11
4	Russie	4	5	2	11
5	Autriche	2	4	3	9
6	Chine	2	1	2	5
7	Slovénie	1	1	2	4
8	Allemagne	0	2	4	6
9	Bulgarie	0	1	0	1
10	Norvège	0	1	0	1
11	Kazakhstan	0	0	3	3
12	Finlande	0	0	1	1
13	République tchèque	0	0	1	1
14	Suède	0	0	1	1

Les JMM d'hiver de 2013 ont rassemblé 1000 sportifs venus de 40 nations. Des Champions olympiques ou des Champions du monde comme les frères Fourcade (Martin et Simon), Tessa Worley, Dario Cologna sont venus participer aux compétitions. La France a nettement « remporté » ces JMM d'hiver dans la mesure où elle s'est située en tête du nombre des médailles récoltées (30 dont 12 en or, 7 en argent et 11 en bronze).



Les prochains JMME se tiendront en 2023 à Bogotá et les prochains Jeux mondiaux militaires d'hiver à Berchtesgaden (hiver 2022), puis en Suisse en mars 2025. Nul doute que nos athlètes sauront, grâce à leur talent, leur plein engagement et les performances qu'ils et elles obtiendront, faire pleinement rayonner la France et ses Armées !



La brigade des sapeurs pompiers de Paris et les jeux olympiques 2024



Sous la houlette de Raymond Riquier, la réserve citoyenne du GMP est en lien avec la BSPP à l'occasion du colloque « Le Sport et les Armées », programmé le 22 novembre 2022, mais également dans le cadre de l'organisation des JO 2024. Dans ce contexte, Raymond Riquier, Frédéric de Berthier et Pascal Rousseau ont rencontré la lieutenant-colonel Claire Boët, porte-parole, chef du bureau communication de la BSPP. Nous remercions également le capitaine Damien Berg, du bureau communication, qui a bien voulu répondre à leurs questions.

Par le LCL (rc) Frédéric de Berthier de Grandry

A l'aube du XXI^e siècle, la capitale et sa petite couronne s'apprêtent à accueillir les Jeux Olympiques de 2024. La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), au sein de laquelle la préparation physique et sportive est un gage de réussite opérationnelle, ne cesse de se maintenir au plus haut niveau dans la prévision de cet événement, tout en poursuivant ses missions courantes de secours à la population francilienne. Aucun pompier de Paris n'a prévu de prendre part à la compétition, pour autant la Brigade compte bon nombre d'athlètes qui s'entraînent quotidiennement et se préparent à leur manière pour assurer la sécurité des jeux.

Les enjeux pour la BSPP

Les JO 2024 pèsent déjà largement sur les activités de la BSPP. Les animations organisées dès l'été 2021 sur l'esplanade du Trocadéro pour faire la promotion de l'esprit olympique et formaliser la passation de responsabilités entre Tokyo et Paris ont mobilisé de nombreux acteurs : le bureau prévention dans l'instruction des dossiers relatifs aux structures temporaires érigées, le bureau opérations dans la supervision de dispositifs de secours adaptés. De même, les groupements d'incendie subissent d'ores et déjà sur leur secteur l'impact des chantiers liés à la construction des futurs sites olympiques et adaptent leur préparation opérationnelle en conséquence.

Le bureau infrastructure travaille à la création d'un nouveau centre de secours à proximité immédiate du futur village olympique qui offrira à la Brigade une capacité supplémentaire dans une zone de forte sollicitation en pleine mutation.

Les JO ont déjà commencé pour la BSPP et une équipe de marque a même été créée au sein de l'état-major pour porter la dimension « secours-santé » dans les travaux de planification opérationnelle instruits et pilotés par la préfecture de police (EMZDSP).

À l'été 2024, il s'agira donc de faire face à une activité exceptionnelle dans un contexte de tension extrême en raison de l'enjeu national et de l'ultra médiatisation de l'événement. La Brigade accueillera sur sa zone d'opération de très nombreuses épreuves, mais surtout les cérémonies d'ouverture et de clôture qui attireront des délégations étrangères de haut rang, de nombreuses personnalités et une foule de spectateurs de toutes nationalités.

Au-delà de l'appui aux dispositifs de sécurité, placés sous la responsabilité de l'organisateur, sur les sites de compétition et de festivités, la Brigade devra donc absorber les interventions liées à un risque courant particulièrement aggravé, tout en maintenant une capacité d'action face au risque exceptionnel.



Projection de la future caserne réalisée par l'architecte Nicolas Toury

©BSPP



©BSPP

Les principales préoccupations à A -2

La première des préoccupations consiste, dans les travaux de planification, à faire porter le regard sur le volet « secours », quand la tendance naturelle est d'orienter les études sécuritaires sur les problématiques de sûreté (police). Il s'agit également de ne pas laisser la réflexion se concentrer sur les seuls sites de compétition mais d'attirer l'attention sur le risque en périphérie des événements. Sur ce point, de nombreuses données manquent encore : jauges de public, fréquentation des sites, festivités annexes, contexte sanitaire, sécuritaire et social à l'été 2024. L'effort porte donc aujourd'hui principalement sur l'élaboration et la validation des principes d'engagement de la force à défaut de pouvoir articuler un dispositif de façon précise. L'assurance de bénéficier de ressources à la hauteur des ambitions exprimées constitue une autre préoccupation majeure.

L'inquiétude porte tout particulièrement sur la population des secouristes qui sera fortement sollicitée dans le cadre des différents dispositifs prévisionnels de sécurité (DPS). Par anticipation, il est donc nécessaire d'envisager toutes les mesures visant à constituer des forces supplétives : réservistes, volontaires service civique et citoyens secouristes.

Les principaux critères de réussite identifiés par la BSPP

- ✓ La mobilisation tout d'abord et l'adhésion des acteurs à ce projet d'intérêt national.
- ✓ L'anticipation, ensuite, pour appréhender l'événement avec enthousiasme et confiance.
- ✓ La capacité, enfin, et surtout, à agir de façon coordonnée entre les services, pour garantir au-delà des missions de sécurité assumées par l'organisateur une réponse opérationnelle fiable et rodée des services de l'Etat.

Il semble utile pour cela de tirer le meilleur profit de la doctrine « événement grave », rédigée à la suite des attentats de 2015, et de concevoir des exercices ciblés pour une préparation opérationnelle commune optimale. Un centre de coordination zonal devrait voir le jour au sein de la préfecture de police à l'horizon des JO. Sans se substituer à l'action des salles opérationnelles des différentes directions, il sera l'outil nécessaire à l'engagement de forces parfaitement interopérables.



M. Loukachine © BSPP



Des réservistes citoyens actifs à l'occasion de la quête du Bleuët de France le 14 juillet

En association avec l'ONAC-VG, qui avait mis de grands moyens à sa disposition, et avec l'aide d'une cohorte de jeunes du Service national universel, la Réserve citoyenne-Terre Île-de-France a organisé une quête au bénéfice du Bleuët de France, les 13 et 14 juillet derniers.

Par le LCL (rc) Frédéric Rignault



© RC/Jean-Louis Dibusz

Celle-ci s'est déroulée dans l'enceinte et sur l'esplanade des Invalides, sur les Champs-Élysées ainsi que dans les emprises militaires constituées à l'occasion du 14 juillet : place de l'Hôtel de Ville pour la Marine nationale, le parc Georges Brassens pour l'armée de l'Air, la place de la mairie du 19^e arrondissement pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et la place de la Nation pour l'armée de Terre.

Le 13 juillet, deux équipes de quêteurs de la RC-T ont arpenté les Champs-Élysées, puis le lendemain, sept équipes ont complété le dispositif, avec l'aide précieuse des adjudants-chefs Guiader et Jegousse. L'après-midi du 14 juillet a été marquée par l'arrivée de 250 jeunes de la cohorte Édgar Roellinger du SNU, tous motivés pour quêter auprès des visiteurs des Invalides et des spectateurs des animations organisées par l'armée.

Au total près de 4 000 euros ont été recueillis pour les œuvres de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Que retenir ?

D'abord, des remerciements à l'équipe du CDT Cazorla qui n'a pas compté ses heures et son dévouement pour nous aider dans cette entreprise. Merci aux RC présents, à commencer par Josy Posine qui m'a aidé pour l'organisation, et également à Stéphane Rivière, François Montel, Latifa Kamal, Christiane Gory, Pascal Jobart, Virginie Flattot, Caroline Gorse-Combalat, Sanam Fatealy, Laurent Lougerstay, Nicolas Kohen, Thierry Laurent, Lionel Faure, Pascale Beauthier, et Bruno de Laigue ainsi qu'à Jean-Louis Dibusz, qui a assuré le reportage photographique.

Ensuite, l'enthousiasme et la conduite exemplaire des jeunes du SNU, qui ont considéré la quête comme un défi, n'hésitant pas à entrer en compétition les uns avec les autres. Cet enthousiasme peut être caractérisé par l'aventure, la plus fameuse, arrivée à un groupe de quêteurs de l'une des « maisons » de la cohorte Edgar Roellinger : voyant un militaire, apparemment haut gradé, et accompagné d'un militaire étranger, le groupe se présente à eux en tendant le tronc du Bleuët. Et de revenir quelques instants plus tard au stand de la RC en proclamant : « Le général auquel nous avons demandé de l'argent nous a dit qu'il était le CEMAT - le général Pierre Schill – et le général qu'il l'accompagnait nous a donné une médaille de l'armée roumaine ! ». ».

Enfin, tous nos remerciements vont aussi au CDT Renaud Ramillon-Deffarges, chef du centre SNU Paris I Kellerman dont la cohorte Edgar Roellinger est issue, et à toute son équipe d'encadrants.



La Réserve citoyenne présente à la prise d'armes présidentielle du 11 juillet

Un carré de Réservistes citoyens participe à la traditionnelle prise d'armes présidentielle, précédant la fête nationale, le 11 juillet dans la cour d'honneur des Invalides. Sous l'œil de de Napoléon, statufié par Emile Seurre, 36 réservistes citoyens prennent position parmi les diverses délégations.

Par le CDT (rc) Philippe Canonne



© RC

Côté Ouest de la cour des Invalides, les troupes représentent les trois Armées et la Garde républicaine. A l'opposé, outre les personnalités et familles d'un certain nombre de récipiendaires, beaucoup de jeunes viennent de diverses Institutions : jeunes filles de la Légion d'honneur, lycées militaires, Service National Universel. Les rangs de ces derniers, adolescents volontaires pour participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, côtoient ceux de leurs aînés de la réserve citoyenne.

Sous un soleil caniculaire, Monsieur Emmanuel Macron, président de la République et chef des Armées, préside la cérémonie et reçoit les honneurs militaires.

Après avoir passé les troupes en revue, il préside une remise de décorations.

Il est émouvant qu'à cette occasion, les hauts gradés mis à l'honneur côtoient des sous-officiers distingués à titre militaire. Le général de corps d'Armée Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris, reçoit les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Son aide de camp, le commandant Frédéric Baltzer, est fait chevalier de l'ordre national du Mérite.

En position à l'angle Est de la façade Nord, les réservistes citoyens apprécient, il faut le reconnaître, de pouvoir bénéficier de l'ombre du bâtiment pendant une bonne partie de la cérémonie. L'avancée implacable du soleil faisant inexorablement reculer la limite de la pénombre, les délégations reculent dans l'ordre à plusieurs reprises. Cette manœuvre est rendue nécessaire : un certain nombre de participants, notamment chez les plus jeunes, fait face à des malaises. Par bonheur, la réserve citoyenne, telle la Vieille Garde, tient bon !

Madame Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la jeunesse et au SNU, et le général d'Armée Thierry Burkhard, passent les délégations en revue.

Le chef d'État-Major des Armées remercie les réservistes citoyens de leur présence et de leur engagement. Message renouvelé par le GMP, et que nous transmet le commandant Cazorla : « Impressionnant le carré de la RC-T ce matin. Je te demande de leur adresser mes sincères remerciements pour leur présence, signe de leur indéfectible engagement et de leur fidélité à notre institution. Cela fait plaisir à voir ».



Don du sang : des réservistes citoyens toujours très présents !

Cette année, comme les années précédentes, la RC a participé activement aux opérations de dons du sang menées par le Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA).

Par le COL (rc) Georges-Michel Royne et le LCL (rc) Stéphane Maze



© RC

La première opération s'est tenue le 25 juin 2022 au parc André Citroën dans le cadre de la journée dédiée aux blessés de toutes les Armes.

Créée puis organisée par l'armée de Terre depuis 5 éditions, **la JNBAT prend l'appellation « Avec Nos Blessés »**.

Pour cette 6^e édition, l'armée de Terre convie **l'ensemble des armées, directions et services à participer à l'événement**. Ce changement de nom permet d'afficher notre solidarité et de mettre en valeur toutes les opérations de soutien aux côtés de nos blessés tout au long de l'année.

A cette occasion, la réserve citoyenne du GMP a manifesté son soutien en participant à côté du Centre de Transfusion Sanguine des Armées à une collecte. Malgré un format restreint et une durée limitée à une matinée, ce ne sont pas moins de 115 poches de sang qui sont venues alimenter les stocks du CTSA.

Les 5 réservistes citoyens présents ont assuré l'information, l'accueil et la collation auprès des donneurs plus quelques menus « travaux » destinés à tester leur capacité d'adaptation.

Si la météo était particulièrement maussade, le moral des RC était, lui, au beau fixe en ce 25 juin 2022 au parc André Citroën.

Mission accomplie !





L'ASTER adopte son logo

Par le CDT (rc) Alain Broquet

Projet de logo proposé par Alain Broquet, adopté par suffrages des RC-T IdF, finalisé graphiquement par la cellule communication.

L'Association de Soutien et d'Entraide des Réservistes citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France à pour vocation :

- ✓ aider à la diffusion de l'esprit de défense conformément à la vocation de la réserve citoyenne par la communication de ses idées et valeurs, sur tous supports ;
- ✓ participer au devoir de mémoire et soutenir, par ses moyens, l'action de cohésion nationale du Ministère des Armées ;
- ✓ assurer auprès des réservistes citoyens qui en expriment le besoin des actions de solidarité, de soutien et d'assistance individualisés ;
- ✓ faire vivre et animer la communauté des réservistes citoyens Terre IdF en parallèle de l'action institutionnelle ;
- ✓ supporter et soutenir financièrement l'organisation des actions et initiatives de la RC-T IdF en complément de celles du gouverneur militaire de Paris dans la réalisation de ses missions de rayonnement, participation à la résilience de la nation, promotion de l'esprit de défense, renforcement des relations avec la société civile, éducation de la jeunesse à la citoyenneté ; solidarité au profit des blessés en opérations extérieures et intérieures ou en service et aux familles, veufs, veuves et orphelins de militaires morts pour la France ou en service ;
- ✓ soutien au profit des militaires d'active et de réserve engagés en opération sur la Zone de Défense de Paris ;
- ✓ développer les collectes en son nom ou au nom du Bleu de France, de gérer les partenariats financiers avec les collectivités territoriales et les entreprises et d'assurer la gestion et l'emploi des fonds nécessaires à la réalisation de ses actions ;
- ✓ soutenir les actions de reconversion et de recrutement du personnel militaire ou civil du MINARM.

Rejoignez-là !

ASTER, BP 50377 - 75327 PARIS CEDEX 07

Adresse mail à venir.



Stage d'acculturation et de cohésion

Dans le cadre des activités proposées aux RCT pour renforcer leur connaissance du milieu militaire et améliorer leur cohésion, une trentaine de réservistes citoyens ont séjourné sur le site du fort de Montmorency du jeudi 2 juin au soir au vendredi 3 juin 2022 au matin.

Par le CDT (rc) Isabelle Hugues de Segonzac et le LCL (rc) Pascale Beauthier

Il a été confié par les autorités militaires le soin à Mesdames Isabelle Hugues de Segonzac (CDT, rc) et Pascale Beauthier (LCL, rc) de piloter cette mission en coordination avec l'état-major de la zone de défense et le bureau « relations extérieures » du GMP. Intendance, gestion des équipes, location du matériel, organisation des ateliers avec des réservistes citoyens (membre du comité acculturation) aguerris à l'exercice, pour avoir participé à plusieurs stages du même type.

Après un départ en fin d'après-midi de l'HNI et une arrivée au fort de Montmorency vers 18h30, les 33 RCT ainsi que les militaires encadrants de l'EMZD-P (le commandant Cazorla, les adjudants-chefs Guiader et Jegousse) ont été accueillis par les réservistes encadrants et les militaires de la division appui aux activités (DAA) de l'EMZD-P, (les majors Fincato et Curto, l'adjudant-chef Adam, le sergent Sinner, le caporal-chef Vaisselle).

Après la perception des chambrées et le changement des tenues civiles en tenues militaires (treillis et rangers perçus au magasin d'habillement de Vincennes le mois précédent), les RC-T ont été accueillis par le colonel Leduc, chef de la DAA, accompagné du commandant Lespinasse et du capitaine Feige, avant un diner organisé par Thibault Coutté (CDT, rc) dans une ambiance très conviviale.

A l'issue de ce repas, les RC-T ont bénéficié d'une séance d'échauffement avant le démarrage des ateliers par équipes.

Ainsi a-t-il été proposé aux cinq équipes de RC-T de participer à six ateliers dont trois principaux [«évasion», «recherche de blessé» et «tir» (avec des armes air soft)] et trois intermédiaires [«montage et démontage de FAMAS», «Rations de combat» et «QCM»].

Les activités ont démarré à 21 heures dans la joie et la bonne humeur pour s'achever vers 1h30 du matin avec joie, bonheur et fatigue. Un rapide bilan « à chaud » a été fait par les RC-T encadrants et les responsables des équipes désignés au début de la soirée puis tous les participants se sont couchés pour les trois heures qui restaient à dormir.

Après un réveil matinal à 6 heures, un petit déjeuner préparé par Thibault Coutté, et le rangement des chambrées, chacun a pu reprendre ses activités civiles...

De l'avis général, ce nouveau stage d'acculturation au monde militaire et de cohésion entre les RC-T, a été une réussite. Nombre d'entre eux sont prêts à recommencer l'aventure dès qu'elle pourra être possible !

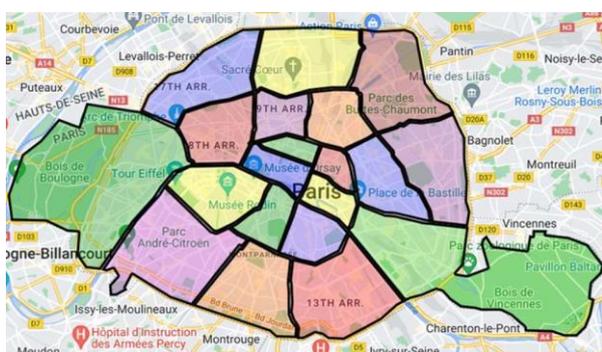
Pour nous, organisatrices, les objectifs de ce stage sont atteints : cohésion du groupe, découverte d'un lieu spécifique, activités permettant de mieux appréhender le milieu de l'armée de Terre et échanges avec des militaires à voir ».





Le délégué militaire départemental de Paris

Un axiome militaire énonce que « c'est le terrain qui commande ». Vouloir retrouver au sein de la délégation militaire départementale de Paris une analogie avec les autres délégations départementales ramènera inmanquablement à cet axiome. Au travers des lignes qui suivent, les particularités du département de la Seine seront présentées et il apparaîtra ainsi au lecteur que son délégué militaire départemental ne saurait être un délégué classique. Les attributions du DMD 75 figurent dans l'encadré.



Au travers de 20 arrondissements disposés en spirale à partir de son cœur historique, Paris est, à lui seul, un département atypique en raison des institutions qu'il abrite (A) et d'une géographie urbanisée et particulière (B). Son équilibre repose sur une quantité de facteurs souvent exogènes (C), qui peuvent rompre une harmonie fragile et précipiter son territoire, voire le pays, dans le chaos (D).

A. Un département atypique

Paris est pour le moins atypique : siège des trois pouvoirs, des ministères, de la préfecture de police de Paris, de la préfecture de région et de Paris, du conseil général d'Île-de-France, de la mairie de Paris, du conseil général de la Seine, des mairies d'arrondissements, d'ambassades ou d'organisations internationales... sans la moindre unité militaire d'active.

✓ Les institutions parisiennes

À la fois commune et département, Paris dispose d'une organisation administrative particulière. D'une part, la mairie de Paris et le conseil général de la Seine incarnent la démocratie locale, d'autre part, deux préfectures aux compétences distinctes et aux missions complémentaires représentent l'État, avec la préfecture de région

Par le LCL Benoît Barbier,
délégué militaire départemental adjoint de Paris

Île-de-France et la préfecture de Paris, (qui ne font plus qu'une depuis 2010) et la préfecture de Police.

Le préfet de Police remplit ses missions au titre de l'État ou de la Ville. Il est responsable de la sécurité des biens et des personnes dans la capitale, de la police administrative exercée au nom de l'État (délivrance de documents administratifs), du commandement opérationnel unique de la sécurité dans les transports ferrés en Île-de-France, de l'administration de la police pour prévenir les événements troublant l'ordre public dans la région, de la sécurité civile et enfin il est préfet de la zone de défense d'Île-de-France (8 départements). Plus classiquement, le préfet dans le département de Paris met en œuvre les politiques nationales et communautaires et représente le gouvernement dans celui-ci.

Le département de la Seine (75) est une seule commune depuis 1968, avec 37 adjoints au maire et 163 conseillers de Paris. (Le conseil de Paris est l'assemblée délibérante propre au département et à la commune). Depuis mai 2020, les 4 premiers arrondissements de Paris sont fusionnés pour former le secteur de "Paris Centre".

✓ Les autres institutions implantées à Paris

Paris compte la quasi-totalité des ambassades en France, des organisations internationales (Unesco, OCDE, Banque du conseil de l'Europe), la totalité des ministères du gouvernement, les deux chambres du Parlement...

B. Une géographie particulière

Le département de la Seine est le plus petit département français, à l'urbanisation exceptionnelle. Sa superficie est de 105 km² soit 0,02% du territoire national. Sa taille est comparable à celle de l'Île de Ré (85 km²) et inférieure à l'Île d'Oléron (174 km²). Traversé par la Seine d'Ouest en Est, Paris offre le paysage d'une vallée, bordée en rive droite par Chaillot, Montmartre et Ménilmontant et en rive gauche par la Montagne Sainte-Geneviève et la Butte-aux-Cailles.

La région d'Île-de-France est la plus jeune de France métropolitaine. En 2050, les Franciliens auraient en moyenne 42 ans contre 45 ans en France métropolitaine. Il convient de souligner que Paris est le seul département francilien dont la population diminue légèrement. Avec 2,2 millions d'habitants (3 fois Lyon, 4 fois Marseille), la densité parisienne est de 21 500 habitants par km², ce qui fait de la capitale française la plus dense d'Europe. Cette population est jeune (46% de moins de 35 ans) et compte de l'ordre de 20% d'étrangers, avec 150 nationalités. Cette population est essentiellement concentrée dans le Nord-Est parisien et les 8^e et 16^e arrondissements.

Paris compte 25% du parc de logements franciliens, avec un habitat considéré comme cher avec fortes disparités (plus du simple au double entre le flanc Nord-Est de la ville et son hyper centre), qui place Paris au 3^e rang européen, après Londres et Genève.

C. Des équilibres fragiles

✓ *Les transports et la circulation*

Avec 7 gares SNCF, 250 stations RATP, 200 km de voies ferrées en sous-sol, 1,5 milliard de voyageurs par an, le premier port fluvial européen, 26 ports intramuros, 350 lignes de bus, 10.000 taxis, 970 km de voiries au travers de 6 000 rues et 30 ponts, Paris juxtapose des réseaux d'une densité intense et dont la pérennité est un enjeu majeur, sous risque de chaos. Les 7 000 chantiers quotidiens (dont la moitié sont privés) impactant la voirie parisienne augmentent la complexité des déplacements en surface. Il convient de préciser que 1,1 million d'actifs n'habite pas Paris et que 330 000 Parisiens travaillent hors de la capitale.

✓ *Eau et électricité*

Les fluides parisiens ont la particularité d'être produits hors du département, plaçant celui-ci dans une situation de dépendance totale vis-à-vis des centres de production et de distribution. Un dommage sur ces réseaux aurait un enjeu stratégique immédiat pour le département.

✓ *L'APHP*

L'hôpital public compte 22 établissements intramuros (pour 39 en Île-de-France). Près de 5 millions de personnes y sont pris en charge par an.



Ecole militaire

✓ *Les Armées / la BSPP / La Garde républicaine*

Le département ne compte pas d'unités des forces armées, même si la BSPP est une unité militaire majeure du département, avec plus de 8 000 hommes et 500 000 interventions annuelles à Paris et la petite couronne. La Garde républicaine (ministère de l'Intérieur) dispose de son État-major à Paris ainsi que de deux régiments (2 000 gendarmes). Le ministère des Armées connaît depuis des années une forte pression sur ses emprises, avec la libération des sites emblématiques de l'îlot Saint-Germain, du Val-de-Grâce ou du Fort Neuf de Vincennes... Si Balard est désormais le site emblématique des armées à Paris, l'École militaire et l'Hôtel national des Invalides demeurent deux sites regroupant une multitude d'organismes dans des conditions de pression immobilière forte.

✓ *L'enseignement*

Paris recense 332 000 élèves pour 1 100 établissements scolaires et 325 000 étudiants pour une trentaine d'universités ou grandes écoles. Ainsi en journée, plus de 20% de la population parisienne étudie.

✓ Les Cultes

Paris compte 450 lieux de cultes, dont 70% sont chrétiens. 90 lieux sont israélites et 38, musulmans.

✓ Tourisme et culture

Paris est la ville la plus visitée au monde, avec 28 millions de touristes (2019). Le musée du Louvre accueille 9 millions de visiteurs, le musée Georges Pompidou 3,6, le musée d'Orsay 3, et Notre-Dame de Paris en accueillait 12 millions avant son incendie. Le Sacré-Cœur compte 10,5 millions de visiteurs et la Tour Eiffel en compte 7. Les touristes disposent aussi de plus de 100 musées et les Parisiens de 350 salles de cinéma et théâtres.

D. Problématiques opérationnelles

✓ Les facteurs de risques

Les zones occasionnelles à forte densité de population peuvent accueillir des événements festifs (Saint-Sylvestre), liés à des résultats sportifs (PSG, équipe nationale, équipes de football étrangères) ou des manifestations (Gilets jaunes, 1er mai, grèves, altermondialistes et antifa, attentats, hommages, climat, migrants...). Les risques liés sont ainsi, dans tous types de configuration, émeutes, blessés, black blocs, débordements, dégradations, incendies, destruction, agressions des représentants de l'État...

✓ Crue de Seine

Un tel phénomène viendrait aggraver durablement les équilibres ou les caractéristiques parisiennes décrites ci-dessus. Paris présente une vulnérabilité permanente par sa dépendance en particulier à l'électricité (deux tiers des Parisiens sont installés à moins de 5 kilomètres d'une voie d'eau).

✓ Crimes, délits, terrorisme

Sur 221 000 affaires judiciaires à Paris, 52 % concernent des atteintes aux biens et 17 % à la personne humaine. 10 % concernent les infractions aux réglementations de la circulation et moyens de transport. Entre 1974 (drugstore du bd Saint-Germain) et 2020, Paris a été le triste théâtre d'une trentaine d'attentats terroristes.



Le DMD 75

Stricto sensu, le DMD est le conseiller militaire du préfet, représentant de l'État en son département. C'est pourtant au Gouverneur militaire de Paris (GMP) qu'appartient la représentation des armées en Île-de-France, en particulier lors de cérémonies. Le GMP est aussi le conseiller militaire du préfet de police de Paris et un interlocuteur du maire de Paris. Les relations entre les armées et l'administration sont ainsi particulièrement resserrées, sans symétrie avec les usages sur le reste du territoire.

Le DMD 75 ne revêt, ainsi, pas la totalité des attributions classiques d'un DMD. À Paris, il tient pourtant des responsabilités majeures auprès du GMP, dont il est le chef de cabinet. Il lui appartient donc d'établir les contacts indispensables avec les différents cabinets franciliens, en particulier avec ceux de la présidence de la République, du Premier ministre, du ministre des Armées, du préfet de police de Paris et des différents chefs d'États-majors des armées. Au titre de chef de cabinet du GMP, *primus inter pares*, il assure aussi une autorité fonctionnelle sur ses homologues DMD d'Île-de-France, en particulier dans le domaine des activités militaires dans cette région du protocole, du rayonnement ou de celles touchant à la jeunesse... Chef d'emprise de l'Hôtel national des Invalides, il est aussi le garant d'une co-activité harmonieuse et régulée sur un site complexe et toujours sollicité.



© RC

Parcours mémoriel au village de Jouarre en Seine-et-Marne : une première !

C'est le vendredi 24 juin 2022 que s'est déroulé le tout premier parcours mémoriel au village de Jouarre en Seine-et-Marne !



Par le CDT (rc) Éric Despinasse



© RC

Présentation de la Croix de Guerre décernée à Jouarre en 1920

Ce projet, lancé il y a plus de deux ans, n'avait pas pu voir le jour en raison de la crise sanitaire. Redynamisé cette année, il a reçu le soutien du cabinet du Gouverneur militaire de Paris par l'intermédiaire du commandant Cazorla, ainsi que de la délégation militaire départementale de Seine-et-Marne, puis de la mairie de Jouarre et des enseignants de l'école primaire Jehan de Brie.

En quoi consiste ce parcours mémoriel ? À qui s'adresse-t-il ?

L'objectif premier est bien de maintenir le devoir de mémoire auprès de la jeunesse. Pour sensibiliser les jeunes à toutes ces questions mémorielles, quoi de mieux que des témoignages historiques et militaires des habitants de leur village permettant, ainsi, de renforcer l'esprit de défense et de créer un lien étroit avec l'armée de Terre.

Journée à la fois ludique, culturelle et sportive.

Une course d'orientation à travers le village a permis aux élèves de CM1 et de CM2 de découvrir des lieux chargés d'histoire militaire locale : monuments aux morts, cimetière militaire, noms de place, de rues, carré militaire...

Les élèves devaient compléter un questionnaire à l'aide d'indices trouvés sur chacun des sites mais aussi grâce à des indications données au préalable lors d'une intervention faite en classe par le corps professoral et moi-même -- suivie d'un échange très riche avec les élèves. Le parcours était ponctué d'anecdotes, de références historiques, de présentation d'objets (étui d'obus, photos d'uniformes des deux guerres, ...) pour rendre l'activité la plus proche possible du fait historique.

Ce parcours, qui était une première, a reçu un accueil très positif de la part de tous les intervenants, tant des élèves que des enseignants ou des parents accompagnateurs.

Cette action entre dans une réflexion plus globale portée par le pôle de rayonnement de l'armée de Terre (PRAT) qui souhaite développer ce genre d'initiative sur le territoire national.

Je tiens à remercier Marie-Pierre Devaux Cunill, CDT (rc), qui a participé à cette action.

Rendez-vous pour l'édition 2023 !



Questionnaire au pied du monument aux morts de Jouarre

© RC



Marche en soutien des blessés des armées

C'est à Vincennes, le samedi 25 juin 2022, que l'association des sous-officiers de réserve du Val de Marne (ASOR94), en partenariat avec l'association nationale des réservistes de l'Infanterie (ANORI) et de l'association des officiers de réserve du Val de Marne (AOR94), a organisé la huitième édition de la marche au profit des blessés des Armées sous le parrainage de la réserve citoyenne du gouverneur militaire de Paris.

Par le CDT (rc) André Pascual, président de l'ASOR94



© RC

Cette activité de solidarité s'est déroulée dans le cadre de l'opération « A nos Blessés 2022 » qui remplace la journée nationale des blessés de l'armée de Terre (JNBAT). L'équipe logistique, chargée de la mise en place du point d'accueil, est prête dès 10h00.

Avant le départ, le LCL Samuel Bernès, DMD adjoint du Val de Marne (participant à la marche accompagné de son fils), et le CDT (rc) André Pascual, président de l'ASOR94, ont rappelé à l'assistance combien il est important de s'engager pour les blessés des Armées : cette marche de soutien en est l'exemple.

Le départ est donné à 10H30, sous un ciel couvert mais clément. Une trentaine de marcheurs s'élançe alors pour un parcours de 5 kms. Préparé par le LTN (rc) Philippe Liger, cette marche d'une bonne heure se déroule à travers le site verdoyant du Bois de Vincennes.

De très nombreuses associations et amicales sont présentes ou font un don de soutien : l'ANORI et l'AOR94 nos partenaires, l'URASOR P-IDF avec l'ASOR Melun, l'ASOR Provins et l'ASOR94, l'AOR

de Melun, l'ANT-TRN (Association nationale des titulaires du titre de reconnaissance de la nation) du Val de Marne, l'UNATRANS (Union nationale des transmissions), l'AMMAC Vincennes (Amicale de marins et de marins anciens combattants), la FLOTTE de Saint-Maur, l'UNC de Vincennes, l'UDIAC Créteil (Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés et grands invalides et victimes civiles de la guerre), le Souvenir Français de Vincennes et le Souvenir Français de Fontenay-sous-Bois, la section FNACA de Vincennes / Saint-Mandé, l'UDIAC Vincennes / Saint-Mandé, l'ANMONM94 (Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite) et la section du Val de Marne des Amis de la Gendarmerie.

A l'issue de la Marche, le président de l'ASOR94 remet à chaque participant un diplôme souvenir, avant la traditionnelle photographie de groupe et un repas amical à la Maison du combattant de Vincennes.

Merci à tous les donateurs et à tous les participants qui ont permis, une nouvelle fois, le succès de cette action permettant de mettre en avant le lien Armée / Nation au profit des blessés de guerre.

A propos d'honorariat



Lors d'une précédente conférence du GMP, une question a été posée sur l'honorariat. Cet article a pour objet d'aborder cette notion qui se décline de plusieurs manières différentes.

Par le COL (rc) Georges-Michel Royné

L'honorariat du grade

Dans les Armées, l'admission à l'honorariat du grade permet à l'ayant droit d'en conserver le titre et les prérogatives honorifiques. C'est une mesure individuelle destinée à reconnaître les services éminents rendus par un réserviste au service de la Nation, lorsqu'il quitte la réserve opérationnelle. À ce titre, les honoraires sont d'anciens réservistes, radiés de la réserve militaire.

Les dispositions relatives à l'honorariat sont édictées par le code de la défense (articles R.4211-6 à R.4211-9).

Lorsqu'ils quittent la réserve opérationnelle, les officiers, officiers-marinières et militaires du rang peuvent, de droit et sur demande, se voir accorder l'honorariat du dernier grade détenu.

Ni le personnel de la réserve citoyenne, ni le personnel recruté en tant que spécialiste en application de l'article L.4221-3 du code de la défense, titulaire à ce titre d'un grade assimilé ou honorifique, ne peuvent bénéficier de l'honorariat dudit grade.

L'honorariat est la dignité d'une personne honoraire, c'est-à-dire de celle qui porte un titre sans fonction. Il s'agit ainsi d'une marque de gratitude et de considération envers une personne qui a rendu des services éminents à l'institution qui l'honore¹.

L'honorariat est une position définitive. L'ancien réserviste admis à l'honorariat ne peut donc plus être recruté à nouveau dans la réserve militaire, opérationnelle ou citoyenne.

Le souci de valoriser ou récompenser les réservistes citoyens est légitime, mais cette valorisation ne doit pas dénaturer le principe de l'honorariat propre aux militaires d'active et aux réservistes opérationnels, quand bien même cela n'aurait aucun coût pour l'État. Il convient de rappeler que les réservistes citoyens sont des bénévoles et il n'apparaît pas souhaitable d'assimiler leurs services à ceux accomplis sous statut militaire.

Le grade militaire et l'honorariat de celui-ci, sanctionnent des qualifications, un parcours de recrutement et de sélection exigeants ainsi que des services effectifs rendus dans ce grade. Les réservistes citoyens, quant à eux, se voient attribuer un grade à titre honorifique² sans lien avec une formation ou une expérience militaire. Ils n'exercent pas d'emploi militaire et ne sont pas soumis aux obligations statutaires militaires. Dès lors, il ne peut être envisagé d'attribuer l'honorariat à un réserviste citoyen qui ne serait rattaché à aucune formation ni expérience militaire.



En novembre 1943, près de Rabat au Maroc, la **comtesse Ladislav du Luart** accepte, à la demande du lieutenant-colonel Miquel, de devenir la marraine du 1er Régiment étranger de cavalerie. Ses actions militaires lui valent plusieurs citations et l'honorariat du 1er REC dans lequel elle est nommée légionnaire d'honneur de 1re classe, le 11 novembre 1943, brigadier d'honneur, le 1er janvier 1944 et brigadier-chef d'honneur, le 25 décembre 1944.

Les origines de l'honorariat et attribution d'un grade honorifique

Dans le milieu militaire, l'attribution d'un grade honorifique trouve son origine dans la nomination du général Bonaparte au grade de caporal en mai 1796, à la suite de la prise du pont de Lodi, à laquelle il avait participé physiquement aux côtés de ses hommes. À l'époque, le grade de caporal n'était attribué qu'au prix d'un acte de bravoure exceptionnel.

À la Légion, c'est le général Rollet qui lança cette tradition, en restant d'ailleurs très mesuré dans l'attribution de cette mesure de gratitude. Véritable fondateur de la Légion "moderne", visionnaire, le général Rollet, nous a montré la route à suivre en nommant à l'honorariat, avec parcimonie, des personnalités très diverses.

L'honorariat est une distinction honorifique à caractère exceptionnel, accordée pour un grade, généralement en fin de carrière, ou au titre d'une arme.

Le système de l'honorariat au titre d'une arme apparut après la Première Guerre mondiale, sans aucune règle fixe. Il perdura à la Légion étrangère - et dans une certaine mesure dans les troupes de marine - pendant tout le XX^e siècle, puis fut réintroduit officiellement dans le reste de l'armée française en 2004.

La réglementation actuelle dans l'armée de Terre conserve globalement les principes empiriques qui ont prévalu pendant près de quatre-vingts ans, mais ont eu le mérite d'introduire un certain nombre de facteurs de régulation.

Tout d'abord, l'honorariat d'une arme n'est accessible que pour quelqu'un qui n'y a pas servi en activité. Ensuite les différents grades honoraires (1^{ère} classe, caporal, caporal-chef) sont attribués selon des critères restreints et soumis, dans la plupart des cas, à une décision du chef d'État-major de l'Armée de terre ou du ministre de la Défense.

Enfin, les conditions de remise et de port des insignes honoraires sont encadrées.

Par exception à la règle, Hubert Germain, ancien officier Légion à la 13^e DBLE à Bir-Hackeim en 1942, dernier compagnon de la Libération, a reçu le grade de caporal-chef honoraire de la Légion étrangère en septembre 2021 ; on peut penser que cette distinction exceptionnelle était destinée à l'homme « public » qui fit preuve d'attachement, dans les « moments de tourmente » qui suivirent le putsch d'Alger en 1961, envers de la Légion étrangère tout comme Pierre Messmer, autre ancien officier de la 13 : « *More majorum* »³.



Le lundi 20 mai 2019, l'actuel CEMA, le général Thierry Burkhard, alors général inspecteur de l'armée de Terre et ancien chef de corps de la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère, a reçu la distinction de caporal d'honneur des Troupes de marine des mains du père de l'Arme et commandant l'État-major spécialisé pour l'Outre-mer et l'Étranger, le général Delbos.



Remise du galon au 21^o RIMA de Fréjus

Au sein du musée de l'Armée :

- ✓ Le général Henry de Medlege, directeur du musée, issu des troupes de marine et ancien chef de corps du Régiment de Marche du Tchad, est légionnaire de 1^{ère} classe honoraire de la Légion étrangère
- ✓ Le lieutenant-colonel Philippe Guyot, actuel conservateur du département artillerie au sein du musée de l'Armée, alors qu'il était conservateur du musée de l'Artillerie est canonnier de 1^{ère} classe honoraire, (promotion Wagram 2011)
- ✓ Madame Sylvie Leluc, ancienne conservatrice du département artillerie au sein du musée de l'Armée (promotion Sainte-Barbe 2011) est canonnière de 1^{ère} classe honoraire de l'Artillerie⁴.

Ce dernier exemple confirme que cette distinction est attribuée à des militaires comme à des civils.

Enfin, pour les militaires, le grade de 1^{ère} classe est conféré à un officier supérieur et celui de caporal à un officier général.

1. Site interarmées des réserves.

2. Cf. Ad Honores numéro 7, pages 6 et suivantes

3. *More majorum* (À la manière de nos anciens) est la devise de la 13^e DBLE et du 2^o REP

4. Cette distinction est toujours remise de façon formelle et se présente sous forme d'un losange de bras, modèle 1947, aux armes de l'artillerie, surmonté du galon correspondant à son grade honoraire. Elle se porte sur la manche gauche de la veste ou de la chemisette, selon la saison.



Par le CDT (rc) Alain Broquet

Rentrée
militaire



« **Stick action spéciale** » d'Alexandre « Alex » et Franck Mirmont. Les [éditions Nimrod](#), qui pouvaient déjà se targuer du plus beau catalogue de récits militaires, l'enrichissent encore par celui d'un para-colo. Naissance de la vocation, Saint-Maixent où son classement brillant qui lui permet d'intégrer le prestigieux 1^{er} RPIMa, formation Recherche Aéroportée & Action Spéciale (RAPAS), qui fait de lui l'équipier d'un Stick Action Spéciale (SAS), multiples OPEX dont l'opération « Archange Foudroyant » qui, le 8 janvier 2011 au Mali, au terme d'un audacieux raid hélicoptéré, se conclura hélas par la mort tragique de deux otages français, Antoine et Vincent. Alex développe aussi sa chaotique reconversion dans le monde civil, heureusement sur des rails désormais. Disponible à compter du 20 octobre chez l'éditeur, [ici](#).

Profitons-en pour saluer le co-auteur Franck Mirmont, à qui nous devons déjà le brillant « Les chemins de Diên Biên Phu » aux mêmes éditions, disponible [ici](#).

Deux beaux livres aux éditions Histoire & Collections dédiés au **Forces spéciales**, le 1^{er} tome aborde l'histoire, l'organisation et les hommes, le 2nd l'armement, les véhicules et le matériel. C'est très complet et joliment illustré. Par **Alexandre Alati**, disponible [ici](#).



Rendons visite à nos amis policiers d'élite avec cette fiction (mais l'auteur sait de quoi il parle...) très réussie d'un ancien opérateur, **Philippe Deparis** : « **BRI, les formes de l'ombre** » ; un polar au cœur de l'antigang. Aux éditions Louis de Mareuil, disponible [ici](#).

Pour compléter le coin lecture du précédent numéro d'Ad honores dédié aux femmes et l'armée : « **Elles ont suivi de Gaulle** » de **Sébastien Albertelli**. Livre illustré publié par Perrin avec le soutien du Ministère des armées, disponible par exemple [ici](#).



Très beau livre-photo sur la, il est vrai, très photogénique **Légion**, ce qui n'enlève rien au talent des photographes **Fred Marie et Jean-Raphaël Drahi**. Chez Défense Zone, disponible [ici](#).

Nouveaux RC



DMD75

Monsieur Arthur BATAILLE CDT *Ad honores*
 Madame Sandrine DOPPLER LTN *Ad honores*
 Madame Sanam FATEALY LTN *Ad honores*
 Monsieur Hui Joon KIM CDT *Ad honores*
 Monsieur Philippe MAYEUX CDT *Ad honores*
 Monsieur Laurent PIERRE LTN *Ad honores*
 Madame Agathe RINAUDO LTN *Ad honores*
 Madame Bérandère ROUPPERT CDT *Ad honores*
 Monsieur Eric SALVIAC CDT *Ad honores*
 Monsieur Valéry VUONG CDT *Ad honores*
 Monsieur Michel WASSERFAL CDT *Ad honores*
 Madame Stacey CONRUYT CDT *Ad honores*
 Monsieur Loïc LEFORT LTN *Ad honores*
 Monsieur Christophe CHERPIN CDT *Ad honores*

DMD77

Monsieur Jean-Louis LE BARS ADJ *Ad honores*

DMD93

Madame Christine GABEREL LTN *Ad honores*
 Monsieur Fabrice JEHENNE LTN *Ad honores*

DMD94

Madame Céline ROCHETEAU CDT *Ad honores*

La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure est décernée au personnel militaire n'appartenant pas à l'armée d'active, désigné ci-après :



MRVDSI échelon Or agrafe « réserve citoyenne », à titre « exceptionnel »

Maze, Stéphane, lieutenant-colonel, 8975021419, par arrêté du 30 mars 2021

MRVDSI échelon Or agrafe « réserve citoyenne », à titre « normal »

Benzemra, Benamar, colonel, 8793031620, à compter du 30 décembre 2021



MRVDSI échelon Argent agrafe « réserve citoyenne », à titre « normal »

de Lavenere-Lussan, Olivier, colonel, 7114000377 , à compter du 06 juin 2021
 Coutté, Thibault, commandant, 9791040094, à compter du 04 mars 2022
 Labauge, Bernard, colonel, 5475001715, à compter du 04 mars 2022

MRVDSI échelon Bronze agrafe « réserve citoyenne », à titre « normal »

à compter du 14 juin 2021 :

Farcy, Jean-Luc, adjudant, 7393020548
Laugier, Thierry, commandant, 8513020441,
Ledoux-Loeser, Marie-Agnès, lieutenant, 8892054015
Reig, Vincent, commandant, 9692021326

à compter du 17 juin 2022 :

Auffray, Patrick, lieutenant-colonel, 6978005733,
Broquet, Alain, commandant, 8410030587,
Carneville, Cyril, lieutenant, 0891021801,
Colin, Stéphane, commandant, 0834020985,
Colson, Arnaud, colonel, 7261001884,
Cornand, René, commandant, 7983010670,
Daniel, Nathalie, commandant, 8675050050,
Darteville, Bernard, commandant, 7014000880,
Depiere, Laurent, lieutenant, 7259019503,
Desarbre, Hervé, commandant, 7742020525,
Desplebin, Sarah, commandant, 9792054024,
Drouhaud, Pascal, colonel, 8440030545,
Faure, Lionel, commandant, 9095030406,
Gardette, Laure, lieutenant, 9292054038,
Gautier, Joël, lieutenant, 0114030257,
Gauzi, Alain-Philippe, lieutenant, 0575020866,
Ginac, Gérard, lieutenant, 7275002604,
Giraudier, Vincent, commandant, 9107030227,
de Laigue, Bruno, commandant, 8535021366
Lambert, Hervé, lieutenant, 8677021189,
Laurent, Thierry, commandant, 7991010655,
de Maigret, Hubert, commandant, 7969022119,
Morel, Claude, lieutenant, 6075016859,
de Paoli, Stéphane, lieutenant-colonel, 9093030206,
Papp, Albert, commandant, 8493022268,
Pellieux, Patrick, lieutenant, 7175005692,
Perreau, Adrien, commandant, 9092041547,
Piedanna, Françoise, commandant, 7992050521,
Pilorget, Gaël, commandant, 9592010708,
Pitet, Carole, commandant, 8293050001,
Rideau-Valentini, Sébastien, commandant, 9106020634,
Roederer, Brigitte, commandant, 8277054000
Villierme, Elise, lieutenant-colonel, 8991054000,